

Qonto

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Qonto

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 301.024,39 euros

18 rue de Navarin – 75009 Paris

RCS : Paris 819 489 626

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société Qonto,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Qonto relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 1^{er} juin 2026

DocuSigned by:

4A34CE8D4F924A8...

Olivier GATARD

Associé

Cailliau Dedouit et Associés

Paris, le 1^{er} juin 2026

DocuSigned by:

1CF58AA24A8045D...

Laurent BRUN

Associé

Groupe Qonto
États financiers consolidés IFRS
2025

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	2025	2024
Produits	6.1.	317 908	261 427
Produits d'intérêts	6.2.	226 472	233 428
Charges d'intérêts	6.2.	-7 115	-3 203
Produits d'intérêts nets		219 357	230 224
Frais bancaires et frais associés aux clients	6.3.	-82 778	-68 810
Marge brute		454 487	422 841
Avantages du personnel	6.5.2	-153 301	-138 882
Publicité	6.3.	-69 630	-61 143
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6.3.	-1 380	-11 880
Autres charges opérationnelles courantes	6.3.	-108 299	-62 167
Résultat opérationnel courant		121 877	148 769
Autres charges opérationnelles non courantes	6.4.	0	-961
Résultat opérationnel		121 877	147 808
Produits financiers	7.	21 880	20 268
Charges financières	7.	-2 460	-3 725
Résultat financier net		19 421	16 543
Résultat avant impôt		141 298	164 351
Charge d'impôt sur le résultat	8.1.	-51 779	-40 014
Résultat net		89 518	124 338

Résultat de l'exercice attribuable aux :

- Propriétaires de la Société	89 518	124 338
- Participations ne donnant pas le contrôle		

Résultat par action:

2,97	4,16
------	------

Résultat dilué par action:

0,47	0,66
------	------

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	Note	2025	2024
Résultat net		89 518	124 338
Réévaluations du passif au titre des prestations définies	6.5.3.	285	26
Impôt lié		- 74	- 7
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat		211	19
			-
Activités à l'étranger – écart de change		- 3	2
Impôt lié		- 1	0
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		- 4	2
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôt		208	21
Résultat global de la période		89 726	124 359

Résultat global de l'exercice attribuable aux :

- Propriétaires de la Société	89 726	124 359
- Participations ne donnant pas le contrôle		

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	5.3.	195 471	195 471
Immobilisations incorporelles	9.1.	16 420	21 055
Immobilisations corporelles	9.2.	4 221	1 905
Actifs « droit d'utilisation »	9.3.	5 240	10 187
Actifs financiers au coût amorti	10.	5 724 027	4 198 824
Autres actifs non courants		23	23
Actifs d'impôt différé	8.3.	6 531	5 768
Total des actifs non courants		5 951 932	4 433 234
Créances clients	12.	42 379	11 976
Actifs d'impôt exigible	12.	210	376
Actifs financiers au coût amorti courant	10.	31 381	27 665
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, y compris les dérivés courants	10.	443 598	316 370
Autres actifs courants	12.	24 406	19 767
Trésorerie détenue pour les clients, trésorerie et équivalents de trésorerie	13.	4 182 188	4 141 025
Total des actifs courants		4 724 162	4 517 178
Total des actifs		10 676 094	8 950 412
Capital social		301	299
Primes d'émission		664 982	657 752
Résultats non distribués		185 755	88 588
Total des capitaux propres	14.	851 038	746 639
Emprunts - non courants	17.	750	2 504
Dette de loyers - non courants	17.	832	4 099
Avantages du personnel	6.5.3.	1 030	922
Provisions	15.	21 039	2 999
Passifs d'impôt différé	8.3.	3 345	3 202
Passifs non courants		26 996	13 725
Dépôts clients	16.	9 695 486	8 107 412
Emprunts - courants	17.	1 856	2 578
Dette de loyers - courants	17.	5 238	8 262
Passifs dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	20..	1 478	1 386
Passifs d'impôt exigible	18.	13 475	4 664
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18.	25 704	20 455
Passifs sur contrats	18.	22 023	17 877
Autres passifs financiers	20.	170	2 640
Autres passifs	18.	32 630	24 774
Passifs courants		9 798 060	8 190 048
Total des passifs		9 825 056	8 203 773
Total des capitaux propres et passifs		10 676 094	8 950 412

ÉTAT CONSOLIDÉ DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Note	Capital Social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2024		298	652 445	- 52 098	600 645
Résultat net de l'exercice				124 338	124 338
Autres éléments du résultat global				21	21
Résultat et autres éléments du résultat global		-	-	124 359	124 359
Augmentation de capital	14.	1	5 307	-	5 308
Autres variations				2 681	2 681
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.5.4.			13 645	13 645
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		1	5 307	16 326	21 634
Capitaux propres au 31 décembre 2024		299	657 752	88 588	746 639
Résultat net de l'exercice				89 518	89 518
Autres éléments du résultat global				208	208
Résultat et autres éléments du résultat global		-	-	89 726	89 726
Augmentation de capital	14.	2	7 230	-	7 232
Autres variations				125	125
Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.5.4.			7 316	7 316
Total des transactions avec les propriétaires de la Société		2	7 230	7 441	14 673
Capitaux propres au 31 décembre 2025		301	664 982	185 755	851 038

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros		2025	2024
Résultat net de la période	Note	89 518	124 338
<i>Ajustements pour :</i>			
– Amortissement des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des actifs de « droit d'utilisation »	9.	13 181	11 880
– Dotations et reprises aux provisions - passif		18 433	
– Produits d'intérêts nets	6.2.	- 218 939	- 230 224
– Résultat financier net	7.	- 15 924	- 16 543
– Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	6.5.4.	7 316	13 652
– Charge d'impôt	8.1.	51 779	40 014
		- 54 635	- 56 884
<i>Variations des :</i>			
– Créances clients	12.	- 30 752	- 8 421
– Autres actifs	12.	- 4 707	16 658
– Dépôts des clients	16.	1 585 979	1 645 862
– Passifs sur contrats	12.	4 145	5 581
– Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18.	5 323	4 537
– Passifs relatifs au paiement des avantages du personnel et aux paiements fondés sur des actions	6.5.4.	-	267
– Autres passifs et provisions	18.	8 910	- 16 282
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		1 514 263	1 591 318
Impôts sur le résultat payés	8.	- 44 181	- 24 719
Intérêts perçus des dépôts clients	6.2.	231 897	210 785
Intérêts payés sur les dépôts clients	6.2.	- 7 115	- 3 203
Intérêts perçus de la trésorerie Qonto et des équivalents de trésorerie	7.	6 316	7 812
Autre revenue d'intérêts		- 97	
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		1 701 082	1 781 993
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise	5.3.		- 26 045
Acquisition de parts de fonds - placement des dépôts clients		- 1 500 250	- 750 000
Acquisition de parts de fonds - placement de la trésorerie Qonto	10.	- 142 137	- 146 714
Produits de cession de parts de fonds - placement de la trésorerie Qonto	10.		5 750
Acquisition d'immobilisations corporelles		- 3 650	- 1 276
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		83	
		53	
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		- 1 645 901	- 918 284
Produits de l'émission d'actions	14.	7 232	878
Intérêts payés sur les emprunts et dettes financières	17.	- 76	- 361
Remboursement d'emprunts	17.	- 2 555	- 6 540
Paiement de dettes de loyer	17.	- 8 541	- 7 957
Intérêts payés sur les dettes de loyer	17.	- 327	- 481
Trésorerie nette liée aux activités de financement		- 4 267	- 14 461
Variation nette de la trésorerie détenue pour les clients, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		50 914	849 248
Trésorerie détenue pour les clients et trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		4 113 499	3 264 251
Trésorerie détenue pour les clients et trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		4 164 263	4 113 500

Sommaire

Table des matières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	3
BILAN CONSOLIDÉ.....	4
ÉTAT CONSOLIDÉ DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	6
Sommaire	7
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1. Informations générales.....	9
2. Base de préparation.....	9
2.1. Base de préparation comptable	9
2.2. Normes et interprétations nouvelles, révisées ou modifiées	9
2.3. Recours aux jugements et à des estimations	10
2.4. Détermination de la trésorerie de clôture dans le tableau de flux de trésorerie ...	12
2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation	12
2.6. Monnaie étrangère	12
2.7. Base d'évaluation	13
2.8. Changement de méthode comptable	13
2.9. Changement d'estimation comptable.....	14
3. Événements significatifs	14
4. Événements post-clôture	17
5. Périmètre de consolidation.....	18
5.1. Politiques comptables liées à la consolidation.....	18
5.2. Périmètre de consolidation.....	18
5.3. Goodwill	19
6. Informations relatives aux opérations.....	20
6.1. Produits	20
6.2. Produits et charges d'intérêts sur les dépôts clients	23
6.3. Charges opérationnelles courantes.....	25
6.4. Autres charges opérationnelles non courantes	26
6.5. Personnel et effectifs.....	27
7. Résultat financier net	36

8.	Impôt sur le résultat	38
8.1.	Charge d'impôt sur le résultat.....	39
8.2.	Preuve d'impôt	39
8.3.	Ventilation des impôts différés actifs et passifs.....	40
8.4.	Actifs d'impôts différés non comptabilisés	41
9.	Immobilisations corporelles et incorporelles	41
9.1.	Immobilisations incorporelles.....	41
9.2.	Immobilisations corporelles.....	43
9.3.	Contrats de location	44
9.4.	Test de dépréciation	47
10.	Actifs et passifs financiers	49
11.	Instruments dérivés de couverture	52
11.1.	Principes généraux de la comptabilité de couverture	52
11.2.	La macro-couverture des dépôts à vue de la clientèle	53
12.	Créances clients, actifs d'impôt exigible et autres actifs courants et non courants..	54
13.	Trésorerie détenue pour les clients et trésorerie et équivalents de trésorerie	57
14.	Capitaux propres	57
14.1.	Capital social.....	57
14.2.	Gestion du capital	59
15.	Provisions et passifs éventuels.....	60
16.	Dépôts clients.....	61
17.	Emprunts et passifs relatifs aux contrats de location	61
17.1.	Principaux termes et conditions	61
17.2.	État des variations des emprunts, en distinguant les flux de trésorerie des autres flux	62
18.	Dettes fournisseurs, passifs sur contrats et autres passifs courants	63
19.	Informations sectorielles	64
20.	Instruments financiers et gestion du risque.....	65
20.1.	Classement et justes valeurs des instruments financiers.....	65
20.2.	Gestion du risque	67
21.	Transactions avec les parties liée	75
22.	Engagements hors bilan	75
23.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	76

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Informations générales

Qonto SA (dénommée OLINDA SAS jusqu'au 29 janvier 2026) (la « Société », la « Société mère ») est domiciliée en France. Son siège social est situé au 18, rue de Navarin, 75009 Paris, France. Les états financiers consolidés de la Société comprennent Qonto SA et ses filiales (ensemble le « Groupe »). Les comptes incluent les opérations réalisées par les succursales de Qonto SA situées en Allemagne, Italie, Espagne et Pays-Bas. Ces succursales sont des centres de coûts pour le développement de Qonto SA dans ces pays. Les revenus sont intégralement comptabilisés par Qonto SA en France. Les éléments contributifs au bilan de ces succursales ne sont pas significatifs.

Le Groupe est un Établissement de paiement, opérant sous le nom de marque « Qonto ». Le Groupe propose aux PME et aux indépendants un compte professionnel en ligne pensé pour leur simplifier la vie, de la gestion du quotidien bancaire au financement, en passant par la comptabilité, la facturation et la gestion des dépenses. Qonto SA est un Établissement de paiement agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) immatriculé sous le numéro CIB 16958.

Les états financiers IFRS du Groupe Qonto pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société le 20 mai 2026 et seront proposés à l'Assemblée générale du 17 juin 2026 pour approbation.

2. Base de préparation

2.1. Base de préparation comptable

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne.

2.2. Normes et interprétations nouvelles, révisées ou modifiées

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants ont été appliqués dans les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 : Amendements d'IAS 21 – Absence de convertibilité.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

À la date d'arrêté de ces états financiers, le Groupe n'a pas appliqué les amendements aux IFRS ci-après, lesquels ont été publiés mais ne sont pas encore entrés en vigueur :

- Modifications d'IFRS 7 et IFRS 9 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) : Classement et évaluation des instruments financiers,

- Modifications d'IFRS 7 et IFRS 9 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) : Contrats d'achat d'électricité renouvelable,
- Amélioration annuelle des normes IFRS (IAS 7, IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 10), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026,
- IFRS 18 – Présentation des états financiers et informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 adoptée par l'UE le 13 février 2026
- IFRS 19 – Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 sous réserve de l'approbation de l'UE).
- Modifications d'IAS 21 – Conversion vers une monnaie de présentation en situation d'hyperinflation (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 sous réserve de l'approbation de l'UE).

Les impacts attendus de ces amendements et normes sont en cours d'analyse. Ils ne sont à date pas jugés significatifs, à l'exception de la nouvelle norme sur la présentation des états financiers (IFRS 18 adoptée par l'UE le 13 février 2026) pour laquelle une analyse détaillée est en cours.

2.3. Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers consolidés, la Direction a exercé des jugements et a procédé à des estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue et sont cohérentes avec la gestion du risque exercée par le Groupe. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les valeurs comptabilisées dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 5 et 10 – Comptabilisation des fonds « Lyxor Qonto Fund » , « Qonto Treasury Fund » et « Amundi Qonto II » : détermination du contrôle des fonds et leurs actifs sous-jacents ainsi que du classement des actifs au coût amorti.
Au cours de l'exercice 2025, les modifications contractuelles relatives principalement au taux d'intérêt et à la maturité ont été analysées conformément à la politique comptable du Groupe au moyen d'une analyse qualitative pouvant être appuyée par des critères quantitatifs.

Dans le “Lyxor Qonto Fund”, il n’y a eu aucune modification contractuelle au cours de l’exercice 2025.

Dans le “Amundi Qonto II”, des modifications contractuelles sont intervenues sur les tranches 1, 2 et 3. Dans les tranches 1 et 3, les modifications contractuelles ont été jugées substantielles aboutissant à la décomptabilisation et à la recomptabilisation de ces actifs financiers au coût amorti à leur juste valeur qui correspond dans le cas du Groupe Qonto à leur valeur nominale. Dans la tranche 2, les modifications contractuelles ont été jugées non substantielles. Il en a résulté la comptabilisation d’un “catch-up” conformément à IFRS 9 aboutissant au recalcul de la valeur comptable de la Tranche 2 en recherchant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au taux d’intérêt effectif initial (TIE) de l’instrument financier. L’ajustement a été constaté en produit d’intérêts au compte de résultat consolidé ;

- Note 6.5.4. – Paiements fondés sur des actions : détermination du traitement comptable des plans réglés en instruments de capitaux propres et des plans réglés en trésorerie en application de la norme IFRS 2 ;
- Note 6.1 – Comptabilisation des produits : détermination des obligations de performance et détermination du rythme de reconnaissance du revenu ;
- Note 9.3 – Durée de la location : détermination des durées de location et notamment si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation et de résiliation ;
- Note 14 – Actions de préférence : détermination de leur classement comme des instruments de capitaux propres et les BSA ratchet comme des dérivés conformément à IAS 32 et IFRS 9.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations à la date de clôture qui comportent un risque significatif d’ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs sur le prochain exercice sont données dans les notes suivantes :

- Note 6.5.3. – Évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : détermination des principales hypothèses actuarielles
- Note 6.5.4. – Accords de paiements fondés sur des actions : détermination de la juste valeur des accords de paiements fondés sur des actions : détermination des principales hypothèses
- Notes 8.3 et 8.4. – Actifs d’impôt différé : disponibilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels il est possible d’imputer le report en avant du déficit fiscal et les différences temporaires déductibles.
- Note 9.4 – Test de dépréciation des actifs non courants : détermination des principales hypothèses
- Note 9.3. – Contrats de location : détermination des principales hypothèses (y compris le taux d'actualisation)
- Note 12.2- Paiement fractionné et différé (BNPL, “Buy Now Pay Later”)
- Note 20 – Instruments financiers : détermination de la juste valeur des instruments financiers conformément à IFRS 9, en particulier pour les fonds.

2.4. Détermination de la trésorerie de clôture dans le tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie : le montant de la trésorerie au bilan comptabilisée en « Trésorerie détenue pour les clients, trésorerie et équivalent de trésorerie » s'élève à 4 182 188 k€. Le montant de la trésorerie dans le tableau de flux de trésorerie s'élève à 4 164 263 k€. Cette différence provient des intérêts courus non encaissés sur les comptes de cantonnement qui n'ont pas été inclus dans la trésorerie disponible dans le tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2025 ;

2.5. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.6. Monnaie étrangère

2.6.1. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. La monnaie fonctionnelle est définie comme la monnaie du principal environnement économique dans lequel la filiale opère.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les écarts de change sont généralement comptabilisés en résultat net et présentés dans le résultat financier net.

2.6.2. Activités à l'étranger

Les états financiers de la filiale étrangère en Serbie sont préparés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale (RSD). Les résultats et la position financière de la filiale dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (à savoir l'euro) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture effectif à la date du bilan ;
- les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens (à moins que cette moyenne ne fournisse pas une estimation raisonnable de l'effet cumulé des taux en

vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et charges sont convertis au cours effectif aux dates des transactions) ;

- tous les écarts de change consécutifs à ces conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au sein du poste « Réserves de conversion » ;
- Les écarts de change cumulés sont reclassés au compte de résultat dès lors que les investissements étrangers auxquels ils se rapportent sont cédés ou liquidés.

2.7. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants, évalués sur une base différente lors de chaque date de clôture :

Éléments	Bases d'évaluation
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Instruments financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur
Passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie	Juste valeur
Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies comme expliqué dans la Note 6.5.3

Les états financiers du Groupe au 31 décembre 2025 ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers.

2.8. Changement de méthode comptable

Les comptes annuels de la Société Qonto SA sont établis conformément :

- au règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date ;
- au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 applicables aux exercices ouverts à

compter du 1er janvier 2025 dont l'application constitue un changement de méthode comptable sans impact significatif pour le groupe Qonto.

2.9. Changement d'estimation comptable

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à un changement d'estimation comptable concernant le suivi de la base clients acquise auprès de Qonto Services GmbH. La base est désormais suivie de manière individualisée (« client par client »). Ce changement d'estimation conduit à privilégier la sortie de l'actif des éléments identifiés comme résiliés plutôt qu'une dotation aux dépréciations pour l'ensemble du portefeuille. (cf. Notes 6.3 et 9.1).

3. Événements significatifs

Événements significatifs liés à l'exercice 2025 :

Faits généraux de l'exercice

- **Demande d'agrément d'établissement de crédit :**
Au cours de l'exercice 2025, Qonto SA a déposé une demande d'agrément bancaire auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Cette initiative marque la première étape du processus visant à l'obtention de l'agrément d'établissement de crédit.

- **Inspections sur place de la succursale italienne par la Banque d'Italie**

Pour rappel, à la suite de deux missions d'inspection sur place effectuées dans les locaux de la succursale italienne pendant le premier semestre de 2024, qui se sont concentrées sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la protection des clients, la Banque d'Italie a prononcé une mesure restrictive d'activité à l'encontre de la succursale italienne de Qonto SA. Depuis le 25 juillet 2024, l'entrée en relation avec de nouveaux clients et l'émission de nouvelles cartes de paiement ont été interdites pour la succursale italienne de Qonto.

Cette mesure a également été accompagnée de deux amendes administratives, respectivement de 60 000 euros pour les manquements à la réglementation de protection de la clientèle, et de 390 000 euros pour les lacunes relevées dans le dispositif local de lutte anti-blanchiment payées en 2025.

La succursale italienne de Qonto a par ailleurs déployé deux plans de remédiation de son dispositif interne, les deux ayant été finalisés au cours de l'exercice 2025.

- **Vérification de comptabilité**

QONTO SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au titre des exercices 2022 et 2023. Dans ce cadre, le service vérificateur a adressé une proposition de rectification en date du 31 octobre 2025. La société conteste les principaux chefs de redressement concernant les volets TVA (cf Note 6.3) et impôts sur le résultat (Note 8).

Stratégie ALM

- **Fonds Amundi Qonto II & Lyxor Qonto**

Des investissements additionnels ont été réalisés au cours de l'exercice dans le fonds Amundi Qonto II à hauteur de 763 millions d'euros en mars 2025 et 763 millions d'euros en octobre 2025. Cette stratégie s'inscrit dans un cadre global de gestion des risques, visant à diversifier les mécanismes de protection des dépôts des clients grâce à des garanties bancaires autonomes.

Aucun nouvel investissement dans le fonds Lyxor Qonto.

- **Fonds Qonto Treasury**

Des investissements additionnels ont été réalisés au cours de l'exercice dans le fonds Qonto Treasury à hauteur de 117.5 millions d'euros, afin de maximiser le rendement de la trésorerie disponible de Qonto SA et la rentabilité des fonds propres.

- **Ouverture d'un compte de cantonnement supplémentaire**

En réponse à la croissance continue de sa base clientèle et à l'augmentation de ses encours clients, le Groupe a ouvert un compte de cantonnement auprès de la banque Société Générale pour un montant de 50 millions d'euros.

- **Mise en place de swaps de taux pour la gestion du risque de taux**

En complément des investissements réalisés via des fonds garantis et dans le cadre d'une gestion des risques alignée avec sa politique de risque, Qonto a poursuivi ses opérations de macro-couverture, par la mise en place d'un nouveau swap de taux d'intérêt receveur taux fixe qui a pour contrepartie Crédit Agricole CIB (CACIB), d'un notionnel de 500 millions d'euros, pour couvrir une portion des dépôts à vue des clients. La date d'entrée en vigueur du SWAP est le 20 janvier 2025 avec une échéance en janvier 2027.

- **Investissement dans un fonds monétaire**

Dans une optique de diversification complémentaire de ses placements de liquidité et afin d'accompagner la croissance des encours, Qonto a investi un montant de 250 000 euros de fonds clients dans un fonds monétaire (MMF) géré par Amundi ("*Amundi Euro Liquidity Short Term Responsible*"). Cet investissement renforce la part d'actifs immédiatement mobilisables du portefeuille, tout en maintenant un profil de risque très faible et conforme au cadre prudentiel applicable.

Développement de l'activité

- **Ouverture des locaux aux Pays-Bas :**

Dans **le** cadre de l'ouverture d'une succursale aux Pays-Bas, laquelle a reçu l'autorisation de l'ACPR et de la DNB (*DeNederlandscheBank*) au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'ouverture d'un local aux Pays-Bas, à Amsterdam (1017 DB), au Keizersgracht 555.

- **Offre « Pay Later »**

Au cours du premier semestre 2025, les options de remboursement proposées pour les crédits ont été ajustées. Les clients peuvent désormais opter pour des remboursements sur 3, 9 ou 12 mensualités, remplaçant les options précédentes de 3, 6 et 9 mensualités.

- **Déploiement de la solution Qonto Facturation :**

Le 7 avril 2025, Qonto a annoncé le lancement de sa solution de facturation, *Qonto Facturation*, mise à disposition de l'ensemble des professionnels dès le 8 avril 2025.

Cette solution a été conçue en anticipation de la réforme de la facturation électronique obligatoire en France. Qonto est immatriculée en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP), garantissant la conformité de l'outil avec la nouvelle réglementation.

- **Lancement de l'offre de rémunération des comptes :**

En septembre 2025, Qonto a déployé une nouvelle offre de comptes professionnels rémunérés à destination de ses clients TPE-PME et indépendants en France, en Espagne et aux Pays-Bas.

- **Lancement et déploiement des solutions d'encaissement (Get Paid Bundle) :**

Au cours de l'année 2025, Qonto a déployé un ensemble de nouvelles solutions d'encaissement, désigné sous le terme de « Get Paid Bundle ».

i. Liens de Paiement en Ligne (Payment Links)

Le 29 avril 2025, Qonto a annoncé un partenariat stratégique avec Mollie.

Ce partenariat a mené au lancement d'une nouvelle fonctionnalité de liens de paiement sécurisés pour faciliter les encaissements en ligne. Cette fonctionnalité, reposant sur la solution Mollie Connect, permet aux clients de Qonto d'accepter des paiements en générant des liens sécurisés pour les factures ou le partage direct, avec dépôt direct des fonds sur leur compte Qonto. Disponible sur le marché français, allemand, et néerlandais, cette fonctionnalité compte 17 000 utilisateurs actifs depuis son lancement.

ii. Terminaux de Paiement Qonto (Pocket & Pro)

Dans le cadre du déploiement de son offre d'encaissement physique, Qonto ses propres Terminaux de Paiement Électronique (TPE). L'offre est structurée autour de deux versions de TPE, désignées Pocket et Pro. Ces dispositifs physiques de terminaux de paiement, co-brandés avec Adyen, ont été lancés en France, en Allemagne et en Espagne.

iii. Tap to Pay

Cette fonctionnalité permet aux clients d'accepter des paiements sans contact par carte bancaire ou via smartphone, directement sur leur propre appareil mobile, sans nécessiter de terminal de paiement physique dédié. Ce service est déployé en France, en Allemagne et en Espagne.

4. Événements post-clôture

- **Inspection sur place de la succursale italienne par la Banque d'Italie**

A la suite de la mise en œuvre d'un plan de remédiation en vue de renforcer le dispositif interne de LCB-FT, la Banque d'Italie a communiqué le 2 mars 2026 à la succursale italienne de Qonto la levée immédiate et sans conditions des mesures restrictives d'activité.

- **Changement de dénomination**

La société a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) le 29 janvier 2026, au cours de laquelle il a été décidé :

- Le changement de dénomination sociale, la société passant de OLINDA à QONTO.
- La transformation de la forme juridique, la société passant de Société par Actions Simplifiée (SAS) à Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Politiques comptables liées à la consolidation

Consolidation des filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle est exercé dès lors que le Groupe détient le pouvoir sur une entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle et s'il a la capacité d'influer sur le montant de ces rendements par le biais de son pouvoir sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les fonds « Qonto Treasury Fund », « Target Lyxor Qonto Fund » et « Amundi Qonto II » sont consolidés, étant donné que le Groupe détient l'intégralité des parts des fonds ainsi que d'importants droits de révocation à l'encontre du gérant des fonds (lequel agit par conséquent à titre d'agent pour le compte du Groupe), est exposé et a droit à des rendements variables.

Tous les actifs et passifs du bilan, les transactions et les produits et charges liés à des transactions intra-groupe sont éliminés (à l'exception des gains ou pertes résultant des transactions libellées dans des monnaies étrangères).

5.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées sont les suivantes :

Nom de la société	Pays	Activité	31-Dec-25	31-Dec-24	31-Dec-23
Qonto SA	France	Société mère	100%	100%	100%
		Ets. de paiement			
Qonto Services SA	France	Holding (sans activité)	100%	100%	100%
Qonto Services Gmbh	Allemagne	Ets. de paiement	100%	100%	100%
Qonto Services Doo	Serbie	Ets. de paiement	100%	100%	100%
Lyxor Qonto Fund	France	Fonds de placement	100%	100%	100%
Fonds Qonto Treasury	France	Fonds de placement	100%	100%	100%
Fonds Amundi Qonto II	France	Fonds de placement	100%	100%	100%

Régate Finanzas, détenue à 100% par Qonto SA à la suite de la fusion de Regate PDP en 2024, est considérée comme non significative et est donc exclue du périmètre de consolidation. Son exclusion du périmètre de consolidation n'est pas de nature à remettre en cause l'image fidèle des états financiers consolidés 2025. Cette société est en cours de liquidation. La dissolution de la société auprès du Tribunal de Barcelone est en cours.

5.3. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode d'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont généralement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (y compris la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise) ainsi que le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la société acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables et des passifs repris. Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut choisir de comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle soit au prorata des actifs nets identifiables, soit à la juste valeur. Dans ce dernier cas, le goodwill est comptabilisé au titre des participations ne donnant pas le contrôle.

Par la suite, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat et ne peuvent être reprises conformément à IAS 36.

Au 31 décembre 2025 le Goodwill du groupe s'élève à 195M€.

En milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1^{er} janvier	195 024	174 130
Regroupements d'entreprises Régate		20 894
Pertes de valeurs	-	-
Solde au 31 décembre	195 024	195 024

Le Goodwill du groupe se compose de :

- 174,1M€ relatifs à l'acquisition du Groupe Penta en 2022,
- 20,9 M€ relatifs à l'acquisition du Groupe Regate en mars 2024.

Actifs acquis	Technique d'évaluation
Relations clients	<i>Méthode des surprofits</i> La méthode reflète la valeur actuelle des surprofits attendus attribuables aux relations clients en tenant compte des coûts associés aux revenus, et d'un taux d'actualisation approprié afin de refléter la valeur temps et le risque associé au capital investi.

Technologie	<i>Méthode des redevances</i> La technologie a été évaluée selon la méthode des redevances. Cette méthode consiste à évaluer la valeur de l'actif comme étant la somme des redevances actualisées (après impôts) économisées par le propriétaire de la technologie.
Marque de commerce	<i>Méthode des redevances</i> La méthode des redevances repose sur l'estimation des redevances actualisées qui devraient être économisées à la suite de l'acquisition de la marque commerciale.

6. Informations relatives aux opérations

6.1. Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client, au montant que le Groupe s'attend à recevoir.

Qonto conclut un contrat avec les clients en vertu duquel la société reçoit un dépôt en espèces de ses clients (voir [Note 16](#)), agit en qualité de prestataire de services de paiement ou « PSP » (services liés aux comptes de dépôt et service de traitement des transactions) et donne accès à la plateforme SaaS et aux services connexes (gestion des dépenses, comptabilité, etc.).

Qonto s'engage à fournir à ses clients (i) un compte de paiement et les cartes et services associés (prestataire de services ou « PSP ») et (ii) à leur donner accès à la plateforme SaaS de gestion des factures, de tenue de compte et d'informations financières et à fournir les autres services associés pour lesquels les clients ont payé.

Les produits se décomposent donc comme suit :

- **Services d'abonnement (PSP et SaaS),** dont :
 - Les abonnements aux services de paiement, qui correspondent aux activités de traitement des paiements en cours ;
 - L'accès à la plateforme SaaS, qui inclut toutes les fonctionnalités disponibles sur la plateforme ;
 - L'assistance client ;
 - La souscription de carte (cartes physiques ou virtuelles additionnelles en plus des services d'abonnement précités).
- **Commissions interbancaires (« interchange fees »),** rémunérant la banque émettrice pour son rôle dans le processus de paiement.
- **Commissions de transaction additionnelles,** dont :

- Les commissions de transfert/ATM ;
- Les opérations spéciales qui correspondent principalement à des services de conseil juridique (augmentation de capital, gestion des irrégularités, etc.).

Un client peut soit s'abonner pour un an, soit pour un mois, avec reconduction tacite. Un plan annuel engage le client pour un an, est réglé d'avance sans possibilité de remboursement en cas de résiliation avant la fin de l'année. Ce plan donne lieu à un passif sur contrat, c'est-à-dire des services facturés qui ne sont pas encore comptabilisés étant donné que les ventes sont comptabilisées en paiements d'avance.

En application d'IFRS 15, la durée du contrat est la période non annulable commençant à compter de la date à laquelle est initié le transfert d'argent, c'est-à-dire un an pour les contrats assortis d'un engagement d'un an et un mois pour les autres.

Les obligations de performance suivantes ont été identifiées :

- Les commissions d'abonnement composées des services de paiement, de l'accès à la plateforme SaaS, qui inclut toutes les fonctionnalités disponibles sur la plateforme, et de l'assistance client
- Fourniture de cartes physiques ou virtuelles additionnelles
- Commissions interbancaires
- Commissions de transaction additionnelles (commissions de transfert/commissions ATM)
- Opérations spéciales

Les prix des transactions correspondent au montant fixe des services souscrits pendant les périodes contractuelles. Aucun facteur important de variation n'est à prendre en considération dans le prix de transaction. Il n'y a pas de problématique significative d'allocation du prix entre les différentes obligations de performance étant donné que des prix contractuels sont fournis séparément et correspondent aux prix de vente distincts.

Concernant les commissions interbancaires, s'agissant de séries de services distincts au sens d'IFRS 15, le prix à l'unité correspond à une contrepartie variable qui n'a pas à être répartie entre les services distincts de la série (services réalisés par Qonto dans le cadre du processus de paiement).

Les services d'abonnement, l'accès à la plateforme SaaS et la souscription de cartes sont comptabilisés au fur et à mesure sur une base linéaire sur la durée d'abonnement respective, étant donné qu'il s'agit d'obligations de se tenir prêt. Les commissions interbancaires ainsi que les commissions de transaction additionnelles et les opérations spéciales sont comptabilisées à la date de la transaction. Les abonnements ont généralement une durée inférieure à un an et, par conséquent, la somme des obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture, n'est pas significative.

Les coûts liés à la signature et à l'exécution des contrats sont négligeables.

Qonto fait appel aux services d'un sous-traitant pour fournir les services PSP aux titulaires de cartes. Selon ce modèle, le Groupe agit en tant que donneur d'ordre puisque le Groupe est principalement responsable à l'égard des clients finaux, supporte le risque d'inventaire. Le prix des commissions d'interchange est fixé par le réseau de cartes de paiement, Mastercard pour les cartes Qonto.

Les produits se décomposent comme suit :

	2025	2024
En milliers d'euros		
Commissions d'abonnement	148 595	119 218
Commissions interbancaires	130 022	112 860
Autres produits	39 290	29 349
Total des produits	317 908	261 427

L'augmentation des produits s'explique essentiellement par les principaux facteurs suivants :

- Une croissance soutenue et maîtrisée de l'activité ;
- Une hausse des prix ayant eu lieu en janvier 2025 sur une partie de notre offre ;
- Un changement de périmètre avec l'acquisition de Regate en France et en Espagne qui a eu lieu en mars 2024.

Les variations des passifs sur contrats (produits différés) sont expliquées comme suit :

	2025	2024
En milliers d'euros		
Passifs sur contrats au 1er janvier	17 877	12 296
Augmentation des montants reçus nets des ventes comptabilisées sur la période	22 023	17 877
Ventes comptabilisées sur la période incluses dans le solde d'ouverture	- 17 877	- 12 296
Passifs sur contrats au 31 décembre	22 023	17 877

L'augmentation des passifs sur contrats est essentiellement due à l'effort commercial réalisé pour promouvoir les contrats annuels depuis juillet 2023 ainsi qu'à la croissance soutenue et maîtrisée de l'activité.

En 2024 et en 2025, aucun client n'est individuellement significatif.

6.2. Produits et charges d'intérêts sur les dépôts clients

Les produits et charges d'intérêts sur les dépôts clients proviennent des éléments suivants :

- La trésorerie détenue pour les clients, comptabilisée au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir [Note 13](#)).
- Les investissements réalisés dans des fonds communs de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir [Note 10](#))
- les actifs financiers du fonds « Lyxor Qonto Fund » (LQF) et du fonds « Amundi Qonto II » (AQIIF) vis-à-vis de respectivement CACIB et BNPP, comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir [Note 10](#)).

En milliers d'euros	2025	2024
Produits d'intérêts sur les fonds détenus pour les clients placés dans :		
- Équivalents de trésorerie	93 412	130 645
- Fonds LQF	66 020	64 559
- Fonds AQII	67 037	38 223
Gains liés aux variations de juste valeur sur le MMF (Amundi)	2	
Produits d'intérêts sur les dépôts clients	226 472	233 428
Charges d'intérêts sur les fonds détenus pour les clients placés dans :		
- Trésorerie détenue pour les clients	- 7 115	- 3 203
- Fonds LQF	-	-
- Fonds AQII	-	-
Charges d'intérêts sur les dépôts clients	- 7 115	- 3 203
Produits d'intérêts nets	219 357	230 224

Les dépôts des clients Qonto sont cantonnés auprès des banques Crédit Mutuel Arkéa (CMA), Natixis, Rothschild Martin Maurel, ou Société Générale, dont la rémunération repose sur un taux d'intérêt variable. Les intérêts perçus sur les dépôts clients cantonnés ont diminué sur l'exercice (-29%). Cette baisse s'explique par le cycle d'assouplissement monétaire de la Banque Centrale Européenne, dont le taux de la facilité de dépôt a été abaissé de 200 points de base au cours des exercices 2024 et 2025, passant de 4,00 % à 2,00 %. La rémunération des comptes de cantonnement étant indexée sur ce taux variable de référence, sa contraction s'est transmise mécaniquement aux produits d'intérêts perçus. À noter que la baisse des produits d'intérêts des équivalents de trésorerie (-29%) demeure inférieure à la contraction du taux directeur de référence en moyenne annuelle sur la même période (environ -38%, de 3,66% en moyenne 2024 à 2,27% en moyenne 2025), reflétant la croissance des encours cantonnés sur la période.

En complément, le 1er juillet 2022, l'ACPR a approuvé le placement d'une partie des dépôts clients de la Société dans la Structure Cible Lyxor/CACIB (« Target Lyxor Qonto Fund »), sous réserve de l'émission d'une « garantie autonome » avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« CACIB »). La Stratégie consiste à investir les fonds dans un panier diversifié de titres et à échanger leur performance contre un rendement lié à l'ESTER par le biais d'un swap monétaire avec CACIB. Les fonds ont été placés en plusieurs tranches à hauteur 2 675 000 k€, dont 75 000 k€ de fonds propres à titre de collatéral.

En 2023, Qonto SA a obtenu l'autorisation de l'ACPR de poursuivre son dispositif de diversification des mécanismes de protection des fonds de ses clients par la création en décembre 2023 d'un nouveau fonds commun de placement dédié et désigné « Amundi Qonto II ». L'investissement dans Amundi Qonto II offre une rémunération à taux fixe. Au 31 décembre 2025, le montant des fonds placés s'élève à 3 050 100k€, dont 50 100k€ de fonds propres à titre de collatéral.

Les modifications contractuelles de taux et de maturité sur la Tranche 1 et la Tranche 3 ont été jugées significatives sur l'exercice. Ainsi, il n'a pas été procédé à une nouvelle estimation de la valeur comptable de la Tranche 1 et de la Tranche 3. En conformité avec IFRS 9, la Tranche 1 et la Tranche 3 du Amundi Qonto II ont été décomptabilisées et recomptabilisées aux nouveaux taux en vigueur. Ces taux sont respectivement de 3.09% et 2.97% pour la Tranche 1 et la Tranche 3. La valeur nominale des Tranches 1 et 3 est la même depuis la mise en place de ces tranches car il n'a jamais été procédé à une réévaluation de celles-ci. Ainsi, il n'y pas de différence entre la valeur comptable à la date de décomptabilisation et la valeur nominale à la date de recomptabilisation. Ainsi, cette opération n'a aucune incidence sur le résultat du Groupe.

La Tranche 4 et la Tranche 5 ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 à la suite de deux investissements supplémentaires réalisés dans le Amundi Qonto II (762 525 k€ par tranche, composée de 750 000 k€ de fonds clients et d'un pledge de 12.525 k€ de fonds propres QONTO, soit 1 525 050 k€ au total).

La modification de la Tranche 2 a été jugée non substantielle. A ce titre, conformément à IFRS 9 ("catch-up method"), la valeur comptable brute de la Tranche 2 a été révisée de telle sorte qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels modifiés, déterminés au moyen du taux d'intérêt effectif original de l'actif financier. Il en résulte sur la tranche 2, une valeur brute comptable de l'actif augmentée de 616 k€ avec pour contrepartie correspondante des produits d'intérêts.

Dans une optique de diversification de ses placements liquides et afin d'accompagner la croissance des encours, Qonto a également investi un montant de 250 k€ euros de fonds clients dans un fonds monétaire géré par Amundi, lequel a généré, à fin décembre 2025, une plus-value latente non significative. Cet investissement avec un profil de risque très faible est un moyen pour le Groupe de diversifier l'investissement des fonds clients "stables". Ce fonds en IFRS 9 est classé dans les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Cet investissement renforce la part d'actifs immédiatement mobilisables du portefeuille, tout en maintenant un profil de risque très faible et conforme au cadre prudentiel applicable.

Les variations entre 2024 et 2025 des produits d'intérêts sur fonds clients s'expliquent par :

- Fonds Amundi Qonto II : la hausse de l'encours du fait de la souscription de deux nouvelles tranches pour un montant total de 1 525 050 k€ (dont 25 050 k€ de fonds propres à titre de collatéral);
- Fonds Lyxor Qonto Fund : un effet « année pleine » des investissements réalisés en 2024, le montant de l'investissement étant stable en 2025 ;
- Concernant les dépôts cantonnés ; la politique monétaire de la BCE en 2025 a été marquée par une baisse progressive des taux directeurs et, plus largement, par des taux en moyenne moins élevés sur la période.

Cette évolution des produits d'intérêts sur dépôts des clients est due à une croissance toujours soutenue des dépôts clients (1 586 179 k€), dont une partie a été stratégiquement investie dans le fonds Amundi Qonto II à rémunération fixe (deux nouvelles tranches pour un montant total de 1 500 000k€), tandis que l'autre partie a été déposée sur les comptes de cantonnement à taux variable.

6.3. Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes se décomposent comme suit :

	Note	2025	2024
En milliers d'euros			
Frais bancaires et frais associés aux clients		- 82 778	- 68 810
Charges de personnel	6.5.2	- 153 301	- 138 882
Publicité		- 69 630	- 61 143
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	9.1 & 9.2	- 1 380	- 11 880
Conseil et sous-traitance		- 41 350	- 37 852
Impôts		- 15 673	- 10 075
Charges de loyer	9.3	- 327	- 1 153
Pertes opérationnelles		- 4 866	- 2 696
Provision pour risques opérationnels		-21 364	-1 922
Autres charges opérationnelles courantes		- 24 719	- 8 468
Autres charges opérationnelles courantes		- 108 299	- 62 167
Total des charges opérationnelles courantes		- 415 388	- 342 883

La hausse des charges opérationnelles (+ 72 847 k€) s'explique principalement par :

- **les frais bancaires et frais associés aux clients (+13 968 k€)** dont l'augmentation est principalement liée à la croissance des clients Qonto, aux travaux de remédiation réglementaire pour se conformer aux exigences de la Banque d'Italie et aux nouvelles

exigences de conformité pour nos clients, ainsi qu'à la hausse des frais de gestion d'Amundi;

- **les charges de personnel (+ 14 419 k€)** : principalement expliqués par la hausse du nombre de collaborateurs (+8%) liée à la croissance organique de l'entreprise et la hausse des salaires (+4%) ;
- **les dépenses de publicité (+8 487 k€)** qui s'expliquent par les investissements marketing nécessaires au soutien de la croissance et à l'acquisition de nouveaux clients;
- **les dépenses en conseil et sous-traitance (+ 3 498 k€)** en lien direct avec i) la croissance de l'activité, ii) la préparation à la licence bancaire iii) les frais de conseil liés à l'inspection de la Banque d'Italie;
- **La provision pour risques opérationnels (+19 442 k€)** est principalement constituée d'une provision pour risque fiscal (+15 983 k€) au titre de la proposition de rectification de TVA adressée par l'administration fiscale en octobre 2025 et contestée par la Société, et de provisions liées aux différents litiges commerciaux et à des actes frauduleux (+3 062 k€) ;
- **Les autres charges opérationnelles courantes (+16 251 k€)** s'expliquent principalement par la mise au rebut d'actifs entièrement dépréciés et correspondant aux résiliations clients (+ 11 799 k€). La mise au rebut de ces immobilisations a entraîné une reprise des dépréciations antérieures du même montant, comptabilisées dans la ligne "Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles". La base client de Qonto Services GmbH (anciennement Penta GmbH), a été acquise fin 2022 pour 19 500 k€. La mise au rebut de ces actifs correspondant aux résiliations clients est la conséquence d'un changement de méthode comptable (voir paragraphe 2.6 *Changement d'estimation comptable*). Il s'agit d'un nouveau mode de suivi appliqué depuis le 1er janvier 2025. Auparavant traitée comme un actif global, la Société considère désormais chaque relation client comme un composant distinct de l'immobilisation. En conséquence, les résiliations de clients intervenues au cours de l'exercice donnent lieu à la sortie de la valeur brute correspondante à l'actif. Ce suivi individualisé remplace la logique de dépréciation appliquée au cours des exercices précédents.

Les autres facteurs expliquant l'augmentation des charges opérationnelles courantes sont principalement : (i) la hausse des pertes d'exploitation (+ 3 590 k€), résultant notamment des litiges juridiques et des pertes afférentes à l'activité des cartes bancaires hors fraude ; et (ii) l'accroissement des frais relatifs aux déplacements professionnels, en ligne avec la croissance de l'activité.

6.4. Autres charges opérationnelles non courantes

Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, conformément à la recommandation de l'ANC 2020-01. Ces postes comprennent notamment les frais liés à l'acquisition d'entreprises et les pertes de valeur.

Il n'y a plus de charges opérationnelles non courantes pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

6.5. Personnel et effectifs

6.5.1. Effectifs

Les effectifs correspondent aux équivalents temps plein regroupant les employés en contrat à durée déterminée, les contrats à durée indéterminée et les contrats équivalents dans les différents pays étrangers dans lesquels le Groupe opère.

	2025	2024
Cadres	1511	1368
Non cadres	9	39
Effectifs moyens de la période	1521	1407

La hausse des effectifs s'explique essentiellement par le plan de recrutement visant à soutenir la croissance en dotant les équipes Risk & Compliance (env. +50%), Opérations (+7%), Corporate (+12%) et Tech (+8%) en personnel.

6.5.2. Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Salaires et traitements	- 100 420	- 87 179
Charges liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	- 5 508	- 4 868
Charges liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	- 361	- 278
Autres cotisations de sécurité sociale	- 32 655	- 29 816
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	- 7 316	- 13 652
Paielements fondés sur des actions réglés en trésorerie	-	-
Participation	-7 039	-3 089
Total	- 153 301	- 138 882

L'augmentation des charges de personnel est liée à la croissance des effectifs de Qonto, de l'ordre de 8% entre 2024 et 2025. Cette hausse correspond à une croissance globale des effectifs. Les campagnes bi-annuelles de revue salariale qui ont eu lieu en décembre 2024 et juin 2025 sont également à l'origine d'une hausse des salaires en moyenne de 4%. La progression des rémunérations demeure comparable à celle enregistrée en 2024. A noter également, la hausse de la participation des salariés de 3 327 k€ entre 2024 et 2025.

6.5.3. Avantages du personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charge lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer s'il a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et si l'obligation peut être estimée de façon fiable. Le règlement intégral de ces avantages a lieu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La Cour de cassation a pris en septembre 2023 de nouvelles positions concernant le droit à congés payés en cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail. Elle a en effet jugé que les salariés doivent acquérir des congés payés lorsqu'ils sont en arrêt maladie en conformité avec le droit de l'Union européen. A noter, que dans le cas du Groupe Qonto, ce changement du droit de travail, n'est pas matériel.

Régimes à prestations définies

Les obligations du Groupe au titre du régime à prestations définies correspondent aux indemnités de départ à la retraite versées aux employés en France.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées en passifs et estimées selon la méthode de l'évaluation actuarielle. Les évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses en matière de rotation du personnel, de mortalité, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation. La méthode d'évaluation actuarielle appliquée est celle des unités de crédit projetées qui repose sur le salaire mensuel final.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période et des services passés résultant d'amendements ou de réductions du régime, intégralement comptabilisé en résultat pour la période au cours de laquelle il est encouru, ainsi que les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêts, qui correspond à l'évaluation de la valeur actualisée des obligations, est comptabilisée en produit ou charge net(te) financier/financière.

Les écarts actuariels résultant de la réévaluation des passifs sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et peuvent ne pas être recyclés par le biais du résultat.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs sont possibles.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes généraux et complémentaires de la Sécurité sociale en France ainsi que dans les filiales du Groupe.

Le tableau ci-après réconcilie les soldes à l'ouverture et à la clôture des passifs au titre des prestations définies et leurs composants :

En milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1er janvier	936	662
Comptabilisés en produit net		
Coût des services rendus au cours de la période	361	278
Coût financier	32	22
Total	1 315	962
Compris dans les autres éléments du résultat global		
Écarts liés à la réévaluation des passifs (écarts actuariels)	-285	-40
Écarts actuariels résultant des :		
- Hypothèses démographiques		
- Hypothèses financières	-178	-21
- Ajustements liés à l'expérience	-121	-5
Total	1 030	936
Solde au 31 décembre	1 030	936

Hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Les principales hypothèses actuarielles appliquées à la date du bilan sont les suivantes :

Assumptions	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	4,00%	3,42%	3,34 %
Taux d'augmentation des salaires	Taux par âge	Taux par âge	Taux par âge
Rotation	Table décroissante par âge et nulle à partir de 55 ans	Table décroissante par âge et nulle à partir de 55 ans	Table décroissante par âge et nulle à partir de 55 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Taux de cotisations de sécurité sociale	43 %	43 %	43 %
Taux de mortalité	INSEE_ THF16_ 18	INSEE_ THF16_ 18	INSEE_ THF16_ 18

Le taux d'actualisation est déterminé au regard des rendements relatifs aux obligations d'entreprise à long terme de « catégorie investissement » de même échéance que celle des obligations évaluées.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 32 ans au 31 décembre 2025, de 33 ans au 31 décembre 2024, de 33,23 ans au 31 décembre 2023 et de 32,13 ans au 31 décembre 2022.

Le taux d'actualisation considéré au 31 décembre 2025 est 4%. En appliquant, un choc de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation à la date de clôture, la dette IAS 19 varie telle que présentée dans le tableau ci-dessous. Le même exercice est réalisé en appliquant un choc semblable au salaire médian, actuellement de 70 k€.

En milliers d'euros	31-déc-25		31-déc-24	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 25 pdb)	962	1103	859	990
Taux d'augmentation des salaires (variation de 25 pdb)	1105	961	991	858

6.5.4. Paiements fondés sur des actions

BSA et BSPCE

Les plans BSA et BSPCE attribués aux dirigeants, aux employés et aux consultants de Qonto SA sont fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution selon la formule de Black-Scholes est comptabilisée en charges, le montant de compensation étant comptabilisé en augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté de manière à tenir compte des droits au titre desquels il est estimé que les conditions de service seront remplies, si bien que le montant finalement comptabilisé est basé sur les droits qui remplissent réellement les conditions de service à la date d'acquisition.

Lorsqu'un paiement fondé sur des actions est attribué en remplacement d'un autre paiement fondé sur des actions qui est annulé, les principes de comptabilisation des modifications sont appliqués. La comptabilisation d'une modification varie selon que la modification affecte le classement du plan et selon que ces changements sont bénéfiques ou non pour les bénéficiaires des plans.

Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres :

Les principales caractéristiques et conditions liées aux attributions en vertu de ces programmes sont les suivantes :

Total des Paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres:

	Nombre d'actions/options	Date de la décision du Président ayant	Conditions d'acquisition des
Pool 2	15 200	11/01/2017	Condition de service
Pool 3	194 800	20/04/2017 - 30/03/2018 - 04/06/2028	Condition de service
Pool 4 - Employé	197 000	2018 - 2019	Condition de service
Pool 4 - fondateurs	265 000	31/07/2018	Condition de service
Pool 5 - consultant	4 900	01/11/2020	Condition de service
Pool 5 - Employés	426 925	2020 - 2021	Condition de service
Pool 5 - Fondateurs	708 084	2020 - 2021	Condition de service
Pool 6 - consultant	3 000	25/01/2022	Condition de service
Pool 6 - Employés	694 015	2022 - 2023	Condition de service
Pool 6 - Fondateurs	473 022	30/11/2021	Condition de service
Pool 7 - employé	840 591	15/07/2023 - 04/08/2023	Condition de service
Pool 8 - fondateurs - réallocation	473 022	13/10/2023	Condition de service
Pool 8 - employés	534 488	2023 - 2024	Condition de service
Pool 9 - Founders - 01.10.2024	207 600	01/10/2024	Condition de service
Pool 9 - Employee - 15.10.2024	121 707	15/10/2024	Condition de service
Pool 9 - Employee - Reallocation 2024	949 123	01/07/2024	Condition de service
Pool 9 - Founders - Reallocation 2024 - 26.07.2024	473 022	26/07/2024	Condition de service
Pool 10 - BSPCE 15/01/2025	148 052	15/01/2025	Condition de service
Pool 11 - BSPCE 15/04/2025	84 105	15/04/2025	Condition de service
Pool 12 - BSPCE 23/07/2025	171 491	23/07/2025	Condition de service
Pool 13 - BSPCE 15/10/2025	66 336	15/10/2025	Condition de service
Pool 14 - BSA 15/10/2025 - special grant	4 200	15/10/2025	Condition de service
Total	7 055 683		

Entre 2017 et 2025, l'Assemblée Générale du Groupe a délégué au Président la compétence d'attribuer des BSPCE et BSA aux dirigeants, employés et consultants de Qonto, qu'il a utilisée pour les plans listés ci-dessus, certains étant entièrement acquis à la date de transition. Les bons expirent dans un délai de 10 ans. L'exercice des bons est subordonné à des clauses de « *bad/good leaver* » pour les salariés et à l'une des conditions de présence progressive ci-après pour l'ensemble des bénéficiaires :

- 1 an - 25 % chaque trimestre
- 2 ans - 12,5% chaque trimestre
- 4 ans - 25 % la première année, puis 6,25 % chaque trimestre
- 4 ans - 6,25 % chaque trimestre

Qonto a attribué sur l'exercice 5 nouveaux plans de BSPCE et BSA en janvier ("Plan du 15/01"), avril ("Plan du 15/04"), juillet ("Plan du 23/07") et octobre ("Plan du 15/10"). Le prix d'exercice est resté inchangé et s'établit à 83,05€ pour l'ensemble des plans.

La juste valeur des plans attribués se présente comme suit :

2025	Pool 10 - BSPCE 15/01/2025	Pool 11 - BSPCE 15/04/2025	Pool 12 - BSPCE 23/07/2025	Pool 13 - BSPCE 15/10/2025	Pool 14 - BSA 15/10/2025 - special grant
Juste valeur en date d'attribution (en €) (intervalle)	[27,93 € ; 38,14€]	[31,69 € ; 38,4€]	[29,45 € ; 39,41€]	[30,61 € ; 37,69€]	[1,83 € ; 5,89€]
Share price at grant date (in €)	82.78	86.44	86.44	86.44	86.44
Prix d'exercice de l'option (en €)	83.05	83.05	83.05	83.05	83.05
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	49.6%	50.6%	51.5%	51.0%	51.0%
Dividendes attendus	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État) (moyenne)	2.73%	2.26%	2.40%	2.34%	2.34%

En 2019, l'Assemblée Générale a décidé de diviser la valeur nominale des actions par 100 et d'ajuster les allocations de BSPCE et de BSA en conséquence. En conséquence de quoi, à partir de cette date, chaque BSPCE/BSA, attribués préalablement à la division du nominal, donne droit à 100 actions dont le prix d'exercice a été divisé par 100. Les données ci-dessus tiennent compte de cette modification.

Les variations du nombre de BSA et BSPCE sont les suivantes :

	Pool 6 - consultant - 10/02/2022	Pool 6 - employé - 15/04/2022	Pool 6 - employé - 15/07/2022	Pool 6 - employé - 15/10/2022	Pool 8 - employé - 15/10/2023	Pool 6 - employé - 15/01/2023	Pool 6 - employé - 15/04/2023	Pool 7 - employé - 15/07/2023	Pool 7 - employé - 04/08/2021 - réallocation	Pool 8 - fondateurs - réallocation	Total
En circulation au 1er janvier 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exerçables au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	- 8 625	-	- 5 525	-	-	-	-	-	-	- 14 150
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	3 000	34 975	-	243 999	-	-	-	-	-	-	281 974
En circulation au 31 décembre 2022	3 000	26 350	-	238 474	-	-	-	-	-	-	267 824
Exerçables au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	- 26 038	-	- 232 381	- 300	- 181 607	- 90 406	- 5 650	- 35 901	-	- 572 283
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	- 270	-	- 270
Attribués pendant la période	-	-	-	-	23 286	181 607	90 406	291 646	548 945	473 022	1 608 912
En circulation au 31 décembre 2023	3 000	312	-	6 093	22 986	-	-	285 996	512 774	473 022	1 304 183
Exerçables au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	-	-	-	- 22 986	-	-	- 285 446	- 496 551	- 473 022	- 1 278 005
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	- 655	-	- 655
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2024	3 000	312	-	6 093	-	-	-	550	15 568	-	25 523
Exerçables au 31 décembre 2024	2 750	312	-	6 093	-	-	-	550	15 568	-	25 273
Déchus pendant la période	-	-	- 6 093	-	-	-	-	- 75	- 1 311	-	- 7 479
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	- 3 625	-	- 3 625
Attribués pendant la période	-	-	6 093	-	-	-	-	75	4 936	-	11 104
En circulation au 31 décembre 2025	3 000	312	-	6 093	-	-	-	550	15 568	-	25 523
Exerçables au 31 décembre 2025	-	312	-	6 093	-	-	-	550	15 568	-	22 523

	Pool 8 - employee - 15.01.2024	Pool 8 - employee - 15.04.2024	Pool 8 - employee - 22.07.2024	Pool 9 - Founders - 01.10.2024	Pool 9 - Employee - 15.10.2024	Pool 9 - Employee - Reallocation (3-Y Refresh) - 26.07.2024	Pool 9 - Employee - Reallocation 2024 - 26.07.2024	Pool 9 - Founders - Reallocation 2024 - 26.07.2024	Total
En circulation au 1er janvier 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	- 226 478	- 78 367	- 34 495	-	- 1 240	-	- 37 212	-	- 377 792
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-	- 397	-	- 397
Attribués pendant la période	226 478	78 367	206 357	207 600	121 707	89 350	859 773	473 022	1 789 632
En circulation au 31 décembre 2024	-	-	171 862	207 600	120 467	89 350	822 164	473 022	1 411 443
Exercables au 31 décembre 2024	-	-	384	-	-	2 880	279 892	354 766	283 156
Déchus pendant la période	-	-	- 47 439	-	- 42 157	- 36 075	- 82 058	-	- 207 729
Exercés pendant la période	-	-	- 175	-	-	-	-	-	- 175
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2025	-	-	124 248	207 600	78 310	53 275	740 106	473 022	1 203 539
Exercables au 31 décembre 2025	-	-	- 34 613	64 874	19 849	19 263	910 836	-	980 209

	Pool 10 - BSPCE 15/01/2025	Pool 11 - BSPCE 15/04/2025	Pool 12 - BSPCE 23/07/2025	Pool 13 - BSPCE 15/10/2025	Pool 14 - BSA 15/10/2025 - special grant	Total
En circulation au 1er janvier 2022	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	-	-	-	-	-	-
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	-	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-
Exercables au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	-
Déchus pendant la période	- 14 809	- 8 453	- 7 320	- 970	-	- 31 552
Exercés pendant la période	-	-	-	-	-	-
Attribués pendant la période	-	84 105	125 181	63 816	1 600	274 702
En circulation au 31 décembre 2025	- 14 809	75 652	117 861	62 846	1 600	243 150
Exercables au 31 décembre 2025	-	-	-	-	400	400

Pour les exercices 2025 et 2024, les dépenses comptabilisées au titre de ces plans sont les suivantes :

En milliers d'euros	2025	2024
Pool 2	0	0
Pool 3	0	3
Pool 4 - Employé	0	6
Pool 4 - fondateurs	0	0
Pool 5 - consultant	0	0
Pool 5 - Employés	0	169
Pool 5 - Fondateurs	0	106
Pool 6 - consultant	0	10
Pool 6 - Employés	0	0
Pool 6 - Fondateurs	0	0
Pool 7 - employé	0	0
Pool 8 - fondateurs - réallocation	0	0
Pool 8 - employés	1,009	955
Pool 9 - Founders - 01.10.2024	1,201	1,151
Pool 9 - Employee - 15.10.2024	1,049	303
Pool 9 - Employee - Reallocation 2024	-1,172	7,031
Pool 9 - Founders - Reallocation 2024 - 26.07.2024	756	3,918
Pool 10 - BSPCE 15/01/2025	2,075	
Pool 11 - BSPCE 15/04/2025	971	
Pool 12 - BSPCE 23/07/2025	1,134	
Pool 13 - BSPCE 15/10/2025	290	
Pool 14 - BSA 15/10/2025 - special grant	3	
Total	7,316	13,652

La baisse de la charge IFRS 2 (- 6 336 k€) de l'exercice par rapport à l'an dernier est expliquée par :

- Le décalage de l'hypothèse d'IPO à fin 2029 qui vient allonger l'étalement des charges, ce qui entraîne des reprises.
- Des reprises liées aux corrections des évaluations 2024 faites en mai 2025 qui n'avaient pas encore été comptabilisées.

6.5.5. Rémunérations des principaux dirigeants (parties liées)

Les principaux dirigeants, à savoir les membres du Comité exécutif (12 personnes au 31 décembre 2025), ont perçu les rémunérations suivantes :

En milliers d'euros	2025	2024
Salaires et traitements	2 540	2 510
Charges liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	328	332
Charges liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	22	13
Autres cotisations de sécurité sociale	1 043	835
Paielements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	2 856	6 898
Total	6 788	10 587

Les paiements fondés sur les actions réglés en instruments de capitaux propres au personnel clé varient significativement à la baisse entre 2024 et 2025 (- 4 042 k€). En cela, ils s'inscrivent de manière plus générale dans la diminution de la charge IFRS 2 sur cet exercice par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la reprise des plans déjà attribués lors des exercices précédents sur cet exercice expliquée par :

- le décalage de l'hypothèse d'IPO;
- la correction en mai 2025 des évaluations réalisées à la clôture 2024 mais non comptabilisées dans les états financiers consolidés 2024.

7. Résultat financier net

Écarts de change

Les écarts de change liés à l'ensemble des transactions du Groupe libellées dans des monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat et présentés sous la rubrique « Résultat financier net ».

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts provenant des prêts, des actifs financiers, des dettes financières et des passifs relatifs aux contrats de location sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits et charges d'intérêts liés aux dépôts clients sont classés en tant que produits et charges opérationnels.

Instruments dérivés

Le résultat financier comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés, comme expliqué en [Note 20](#).

Les produits et charges financiers/financières du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Actifs de fonds de placement de la trésorerie Qonto à la juste valeur par le biais du compte de résultat - variation à la juste valeur (produit)	10 854	10 849
Intérêts perçus sur l'activité de BNPL ("Buy Now Pay Later")	3 499	-
Trésorerie Qonto investie dans des parts de fonds de placements des dépôts clients au coût amorti (produit)	3 024	2 501
Produits d'intérêts sur la trésorerie, trésorerie soumise à restriction et équivalents de trésorerie Qonto	3 292	5 510
Gains de change	2	65
Autres produits financiers	1 210	1 343
Produits financiers	21 880	20 268
Actifs des fonds de placement des dépôts clients à la juste valeur par le biais du compte de résultat - variation à la juste valeur (perte)	-	-
Actifs de fonds de placement de la trésorerie Qonto à la juste valeur par le biais du compte de résultat - variation à la juste valeur (perte)	- 406	- 1 383
Charges d'intérêts sur la trésorerie Qonto et les équivalents de trésorerie	-	-
Perte de change	- 17	- 40
Charges d'intérêts liées aux contrats de location	- 327	- 481
Charges d'intérêts sur prêts	- 76	- 361
Autres charges financières	- 1 292	- 1 459
Pertes de crédit attendues sur le BNPL	-342	-
Charges financières	- 2 460	- 3 725
Résultat financier	19 421	16 543

Les « Actifs de fonds de placement de la trésorerie Qonto à la juste valeur par le biais du compte de résultat - variation à la juste valeur (produit/perte) » correspondent principalement au « Qonto Treasury Fund » (QTF) dans lequel le Groupe a réalisé un premier placement de 180 000 k€ en avril 2023. En 2024, le Groupe a investi 40 000 k€ en janvier et 80 000 k€ en novembre. En 2025, le Groupe a investi 40 000 k€ en avril, 60 000 k€ en octobre et 17 500 k€ en décembre.

Les produits et charges d'intérêts liés à l'investissement des fonds propres Qonto dans les fonds d'investissements « Lyxor Qonto Fund » et « Amundi Qonto II » sont présentés en ligne « Trésorerie Qonto investie dans des parts de fonds de placements des dépôts clients au coût amorti (produit/perte) ».

Les produits et charges d'intérêts liés aux fonds propres Qonto disponibles sur les comptes bancaires opérationnels sont présentés en ligne « Produits d'intérêts sur la trésorerie, trésorerie soumise à restriction et charges d'intérêts sur la trésorerie Qonto ». Les produits sur les comptes de cantonnement sont passés de 5 510 k€ à 3 292 K€ sur l'exercice 2025. Cette baisse s'explique intégralement par le cycle d'assouplissement monétaire engagé par la Banque Centrale Européenne en juin 2024, en réponse à la normalisation du processus

désinflationniste en zone euro. Le taux de la facilité de dépôt, qui constitue la référence de rémunération des dépôts bancaires, a été abaissé de 200 points de base au cours des exercices 2024 et 2025, passant de 4,00 % à 2,00 %. La rémunération des comptes de cantonnement étant indexée sur ce taux variable de référence, sa contraction s'est transmise mécaniquement aux produits d'intérêts perçus, indépendamment de toute variation des volumes déposés.

8. Impôt sur le résultat

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend les charges (produits) d'impôt exigible et les charges (produits) d'impôt différé, déterminés en application des dispositions légales des pays dans lesquels le résultat est imposé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils se rattachent à des postes comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou en relation avec des regroupements d'entreprises.

Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

Le Groupe considère que la « contribution sur la valeur ajoutée des entreprises » (C.V.A.E.) remplit la définition d'un impôt sur le résultat comme prévu dans IAS 12.2 (« Impôt dû sur les bénéfices imposables »).

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'estimation du montant d'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable de l'exercice et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des exercices précédents. Le montant d'impôt exigible dû ou à recevoir correspond à la meilleure estimation du montant d'impôt dû ou à recevoir attendu qui tient compte de l'incertitude liée aux impôts sur les résultats, le cas échéant. Il est calculé sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible inclut également tout impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs à des fins d'informations financières et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre de différences temporelles déductibles et de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les futurs bénéfices imposables sont déterminés sur la base du renversement des différences temporelles imposables pertinentes. Si le montant des différences temporelles imposables ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, alors les futurs bénéfices imposables ajustés des renversements des différences temporelles existantes sont évalués par rapport aux plans d'activité de chaque filiale du Groupe. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable que le bénéfice imposable associé sera disponible ; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et compte tenu de l'incertitude liée aux impôts sur le résultat, le cas échéant.

Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat

En application de l'interprétation IFRIC 23 "Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat", le Groupe comptabilise les incertitudes relatives aux positions d'impôt sur le résultat en passif ou actif d'impôt exigible ou différé.

8.1. Charge d'impôt sur le résultat

Montants comptabilisés en produit net

	2025	2024
Charge d'impôt exigible	- 52 494	- 20 968
Bénéfices (dépendances) d'impôt différé	715	- 19 046
TOTAL	- 51 779	- 40 014

8.2. Preuve d'impôt

La réconciliation entre la charge d'impôt effectif et la charge d'impôt théorique est la suivante :

En milliers d'euros	2025	Taux d'impôt	2024	Taux d'impôt
Résultat (avant impôt sur le résultat)	141 298	25,8%	164 351	25,8%
Taux d'impôt normatif	25,83%		25,83%	
Charge d'impôt théorique	- 36 490		- 42 444	
Réconciliation avec le taux d'impôt effectif				
- Paiement fondés sur des actions réglés en instrument de capitaux	-1 889	1%	-3 553	2%
- Autres différences permanentes	-3 223	2%	28	0%
- Effets des différences de taux d'impôts	15	0%		
- Comptabilisation des déficits fiscaux antérieurs non constatés	- 51	0%		
- Impôts sans base	-10 140	7%	5 956	-4%
(Charge)/produit d'impôt sur le résultat	- 51 779	37%	- 40 014	24%

Sur l'exercice 2025, le taux d'impôt considéré pour calculer la charge d'impôt théorique est 25,825% correspondant au taux d'impôt sur les sociétés français de 25% majoré de la contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés de 3,3%. Ce taux est identique à celui appliqué sur l'exercice 2024 (25,825%).

La charge d'impôt sans base, qui s'élève à 10 140 k€, s'explique principalement par la comptabilisation d'une provision pour impôt sur le résultat de 9.570 k€, liée à une incertitude fiscale en application d'IFRIC 23, qui découle de la vérification de comptabilité débutée en

2024 au titre des exercices 2022 et 2023 qui a abouti à une proposition de rectification en octobre 2025 contestée par Qonto.

Les autres différences permanentes, d'un montant de -3 223 k€, proviennent essentiellement de charges non déductibles , notamment la TVA à hauteur de 3 254 k€.

En effet, à la suite de la vérification de comptabilité mentionnée dans les faits marquants de l'exercice, Qonto SA a reçu une proposition de rectification qui l'a amenée à provisionner l'estimation la plus probable du risque au titre de l'impôt sur le résultat et au titre de la TVA comptabilisée en charges générales d'exploitation.

8.3. Ventilation des impôts différés actifs et passifs

Le solde des impôts différés se décompose comme suit :

En milliers d'euros	1-janv.-25	Comptabilisés en résultat	Comptabilisés en autres éléments du résultat global	Directement comptabilisés en capitaux propres	Issus de regroupements d'entreprises	31-déc-25		
						Net	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Pertes fiscale reportées en avant	3 887	- 1 896	-	-		1 991	1 991	
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	238	102	- 74	-		266	266	
Contrats de location	566	- 320	-	-		247	247	
Provision pour risques sur actifs circulants	-3935	961		-21		-2 995		-2 995
Amortissements des actifs incorporels et corporelles		887				887	887	
Autres différences temporelles	1 809	980	-	-		2 790	3 139	- 350
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS	2 566	715	- 74	-21		3 186	6 530	- 3 345

Les actifs d'impôts différés liés aux reports en avant des déficits fiscaux se rapportent essentiellement aux sociétés Qonto SA et à Qonto Services GmbH. Au 31 décembre 2025, les déficits fiscaux reportables de la société Qonto SA ont été entièrement utilisés.

Les déficits fiscaux de la société Qonto Services GmbH ont été partiellement inscrits à l'actif, en l'absence de planification fiscale formalisée, sur la base d'éléments permettant d'estimer leur récupération à un horizon prévisible.

8.4. Actifs d'impôts différés non comptabilisés

En milliers d'euros	31-déc.-25		31-déc.-24	
	Valeurs brutes	Impact fiscal	Valeurs brutes	Impact fiscal
Qonto Services GmbH	38 863	11 645	39 501	11 850
TOTAL	-	-	-	-

9. Immobilisations corporelles et incorporelles

9.1. Immobilisations incorporelles

Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. À ce jour, les dépenses de développement capitalisées ne sont pas significatives.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux relations clients, aux marques et à la plateforme technologique (plus de précisions à la [Note 5.3 et 9.1](#)). Leur durée d'utilité est déterminée et elles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé sur la durée d'utilité estimée des actifs. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Plateforme technologique : de 17 mois à 5 ans, selon un mode linéaire
- Marques : de 17 mois à 5 ans, selon un mode linéaire

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de bilan et ajustés si nécessaire.

La ventilation des immobilisations incorporelles est la suivante :

En milliers d'euros	01-janv-25	Acquisitions	Cessions	Amortissement pour la période s d'entreprises	Regroupement	Reclassements	31-déc-25
Relations clients Penta	19 230		-11 799				7 431
Marque Penta	300						300
Plateforme technologique Penta	5 461						5 461
Marque Regate	1 691						1 691
Technologie Regate	8 845						8 845
Relations clients Regate	4 698						4 698
Autres immobilisations incorporelles	103		-13				90
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	40 328		-11 811				28 517
Amortissement des relations clients Penta	-10 955		11 799	-874			-30
Amortissement des marques de commerce Penta	-300						-300
Amortissement de la plateforme technologique Penta	- 5 461						- 5 461
Amortissement de la marque Regate	- 557				-464		-1 020
Amortissement de la technologie Regate	-317				-2 425		- 2 742
Amortissement des relations clients Regate	-1 658				-833		- 2 491
Autres immobilisations incorporelles	-25			-8	-19		- 52
Amortissement/dépréciation des immobilisations incorporelles	- 19 273		11 799	- 900	-3 721		- 12 096
Valeur nette totale	21 055		-13	- 900	- 3 721		16 420

Au 31.12.2025, la relation clients Penta acquise par Qonto SA auprès de Qonto Services GMBH (anciennement dénommée Penta GMBH) fin 2022 pour 19 230 k€ a fait l'objet d'une mise au rebut à hauteur de 11 799k€ entièrement dépréciée et correspondant aux résiliations clients pour un montant de 11 799 k€.

Il s'agit d'un nouveau mode de suivi appliqué depuis le 1er janvier 2025. Auparavant traitée comme un actif global, la Société considère désormais chaque relation client comme un composant distinct de l'immobilisation. En conséquence, les résiliations de clients intervenues au cours de l'exercice donnent lieu à la sortie de la valeur brute correspondante à l'actif. Ce suivi individualisé remplace la logique de dépréciation appliquée au cours des exercices précédents.

La valeur brute sera désormais égale à la valeur nette comptable et s'élève au 31 décembre 2025 à 7,4 M€.

Le Groupe a acquis le 26 mars 2024 la société Régate . A ce titre, les actifs incorporels suivants ont été comptabilisés en date du 1er avril 2024 : la marque Regate pour un montant de 1 691 k€, la technologie associée aux plateformes proposées par Regate pour un montant de 8 845 k€, et les relations clients pour un montant de 4 698 k€. Des précisions complémentaires relatives à l'acquisition du Groupe Regate sont fournies en Note 5.3.

Au 31 décembre 2025, ces actifs incorporels ont été amortis conformément aux principes comptables du Groupe. Les tests de dépréciation réalisés n'ont révélé aucune perte de valeur sur ces actifs.

9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en résultat net.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées pour les immobilisations corporelles au titre de la période en cours et de la période comparative sont les suivantes :

- Équipements informatiques : 3 ans
- Autres (par exemple, mobilier) : 3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de bilan et ajustés si nécessaire.

La ventilation des immobilisations corporelles est la suivante :

En milliers d'euros	01-janv-25	Acquisitions	Cessions	Amortissement pour la période	Regroupements d'entreprises	Reclassements	31-déc-25
Équipements informatiques	4 433	1 885	-558			-4	5 757
Autres Immobilisations corporelles	616						616
Immobilisations corporelles en-cours		1 765					1 765
Actifs corporels immobilisés (valeur brute)	5 049	3 650	-558	-		- 4	8 137
Amortissement des équipements informatiques	- 2 702		488	- 1 163		1	- 3 376
Amortissement des autres immobilisations corporelles	- 442			- 98			- 540
Amortissement des immobilisations corporelles	- 3 144	-	488	- 1 261		1	- 3 916
Valeur nette totale	1 905	3 650	-70	- 1 261		- 3	4 221

Les acquisitions de matériel en 2025 sont essentiellement composées d'achats de terminaux de paiement, complétés par des investissements en matériel informatique.

Au 31 décembre 2025, le solde des immobilisations corporelles en cours s'élève à 1 765 K€. Il correspond principalement à des travaux effectués pour le nouveau siège social. Ces dépenses seront reclassées en immobilisations corporelles dès leur achèvement et leur mise en service.

9.3. Contrats de location

À la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location.

Le Groupe Qonto peut être « bailleur » et « preneur » au sens d'IFRS 16.

Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Afin de déterminer si un contrat accorde le droit de contrôler un actif identifié pendant sa durée d'utilité, le Groupe vérifie si i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié, ii) s'il a le droit de jouir de la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif durant sa durée d'utilité et iii) s'il a le droit de prendre des décisions concernant l'utilisation de l'actif.

Lorsque le Groupe est « preneur » au sens d'IFRS 16, il comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées par le preneur et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent par le preneur ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat de location ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur revue à la baisse en cas de pertes de valeur et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie généralement comme taux d'actualisation.

Le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes dans des conditions similaires à celles du contrat de location.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipée du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs due à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le

Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

En cas de renégociation d'un contrat de location (montant du loyer et/ou durée de la location) allant au-delà des conditions initiales du contrat, les modifications du contrat obligent généralement le preneur à recalculer la dette de loyers en appliquant un taux d'actualisation révisé en contrepartie d'un changement apporté au droit d'utilisation.

Le Groupe comptabilise des actifs et des passifs d'impôts différés au titre de la dette de loyers et du droit d'utilisation respectivement, en considérant que les déductions fiscales sont imputables au passif.

Enfin, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun actif « droit d'utilisation » ni aucune dette de loyers en contrats de location d'actifs de faible valeur (moins de 5 k€). Ces loyers sont comptabilisés en charges de la même manière que les loyers variables.

Le Groupe est aussi bailleur au sens d'IFRS 16. Pour les bailleurs, le traitement comptable des contrats de location est déterminé par la classification de ceux-ci en contrat de location simple ou contrats de location-financement. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat ne transférant pas cette quasi-totalité des risques et avantages est classé en contrat de location simple. Le Groupe Qonto permet à ses clients de louer des terminaux de paiement pour une durée courte (2 ans). Le Groupe a conclu que le contrat est un contrat de location simple car :

- Il ne transfère pas la propriété de l'actif au preneur au terme de la période de location;
- Il ne donne pas l'option au preneur d'acheter l'actif;
- Les terminaux de paiements sont des actifs standards qui sont interchangeables entre les clients.

Ainsi, conformément à IFRS 16, le Groupe comptabilise une immobilisation (actif corporel) pour les terminaux de paiement, des amortissements relatifs à cette immobilisation (conformément à la norme IAS 16) et des revenus locatifs. La durée d'amortissement des terminaux de paiement est de 2 ans alignée sur leur durée de location.

Dans le cadre de son activité, le Groupe loue des espaces de co-working, des équipements informatiques et d'autres équipements (par exemple, réfrigérateur, boîte aux lettres).

Les espaces de co-working (ou espaces de travail partagés) désignent des espaces de bureau dédiés loués pour des périodes allant de 6 mois à 5 ans, pour lesquels le Groupe n'est raisonnablement pas certain d'exercer l'option de résiliation anticipée ou de prolongation. Ces contrats prévoient des loyers fixes assortis de périodes de franchise. Ces contrats bénéficient de (i) l'exemption d'IFRS 16 concernant les durées de location inférieures à 12 mois à la date de transition ou (ii) de l'exemption au titre des actifs de faible valeur prévue dans IFRS 16, à l'exclusion des locaux à Paris, Berlin, Barcelone, Belgrade, Milan et Amsterdam. Ces contrats comprennent une composante location et une composante service. En guise de simplification pratique, IFRS 16.15 autorise une entité à comptabiliser les composantes location et service du même contrat comme une seule composante, pour autant que ce choix

porte sur une classe entière d'actifs. La Direction a choisi d'appliquer cette simplification. Les durées des contrats sont comprises entre 18 et 42 mois.

Les contrats de location portant sur les équipements informatiques et les autres équipements bénéficient de l'exemption au titre des actifs de faible valeur.

Les droits d'utilisations se décomposent comme suit :

	Locaux
Solde au 1er janvier 2024	11,877
Charge d'amortissement au titre de l'exercice	- 7,195
Regroupement d'entreprises	5,506
Solde au 31 décembre 2024	10,187
Charge d'amortissement au titre de l'exercice	- 7,299
Acquisitions d'actifs « droits d'utilisation »	2,351
Solde au 31 décembre 2025	5,240

Les contrats de location des locaux situés à Berlin (conclus en 2022), Italie (conclus en 2023) et Espagne ont été prolongés par avenant. A Amsterdam, un nouveau contrat de bail effectif sur l'exercice 2025 a été signé à partir du 1er octobre 2025 à la suite de l'installation d'une succursale dans le pays. Le contrat de bail pour les locaux situés à Belgrade et à Paris n'ont pas été modifiés. Le contrat de bail relatif aux locaux professionnels situés à Paris prendra fin le 31 juillet 2026. À l'expiration de ce bail, le Groupe procèdera à l'occupation de nouveaux locaux.

- Montants comptabilisés en résultat avant impôt :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur les dettes de loyers	327	481
Charges liées aux contrats dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois à la date de transition (IFRS 1)		-
Charges liées aux contrats de location dont les actifs sont de faible valeur	4 952	3 172
Solde au 31 décembre	5 279	3 652

Dans le cadre de son activité, le Groupe Qonto est également amené à être "bailleur" au sens d'IFRS 16. Le Groupe propose à ses clients la location de terminaux de paiement en prestation annexe à ses services principaux. La durée du contrat de location est de 2 ans. Au 31 décembre 2025, le Groupe a constaté:

- 990k€ en immobilisations corporelles au titre des terminaux de paiement;
- 25k€ de revenus locatifs au titre des revenus locatifs;
- 53k€ au titre de la charge d'amortissement.

9.4. Test de dépréciation

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des immobilisations et des droits d'utilisation sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les goodwills et les immobilisations incorporelles non amorties sont testés chaque année et à chaque identification d'un indice de perte de valeur.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »).

Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le goodwill de Qonto Services GmbH (anciennement Penta) est testé au niveau des groupes d'UGT réunissant la succursale allemande de Qonto SA et Qonto Services GMBH.

Le goodwill de Regate est testé au niveau du groupe d'UGT France et correspond au marché principal de commercialisation des solutions Saas Regate (leur commercialisation hors France étant non significative); marché sur lequel les synergies sont attendues par la société acquéreuse.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur, diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés à un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Elles sont allouées en priorité en déduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Pour les actifs non financiers, autres que le goodwill, pour lesquels une perte de valeur a été comptabilisée lors de périodes antérieures, la possibilité de reprendre la perte de valeur est examinée à chaque date de bilan. Leur valeur comptable, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2025, le goodwill de Qonto Services GmbH (anciennement Penta Fintech GMBH) a fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau du groupe d'UGT réunissant la succursale allemande de Qonto SA et Qonto Services GmbH. Ce test n'a donné lieu à aucune constatation de perte de valeur. La valeur recouvrable repose sur la valeur d'utilité.

En milliers d'euros	Goodwill
31-Déc-24	174 577
31-Déc-25	174 577

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	31-Déc-25	31-Déc-24
Taux d'actualisation	11.1%	11.6%
Taux de croissance à l'infini	2.0%	2.0%
Marge d'EBITDA	60.0%	54.0%
Valeur d'utilité	625 761	921 544

La sensibilité aux principales hypothèses se présente comme suit :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Marge d'EBITDA	
	Taux +/-	Marge de manœuvre	Taux +/-	Marge de manœuvre	Taux +/-	Marge de manœuvre
31-Dec-24	+1,0%	640 737	-1,0%	705 589	-10,0%	668 342
31-Dec-25	+1,0%	375,052	-1,0%	408,832	-10,0%	392,040

Au 31 décembre 2025, le goodwill de Regate a fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau du groupe d'UGT France. Ce test n'a donné lieu à aucune constatation de perte de valeur. La valeur recouvrable repose sur la valeur d'utilité.

	Goodwill
31-Dec-24	20 894
31-Dec-25	20 894

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	31-Dec-25	31-Dec-24
Taux d'actualisation	11.7%	11.8%
Taux de croissance à l'infini	2.0%	2.0%
Marge d'EBITDA	79.0%	52.0%
Valeur d'utilité	3 495 347	3 502 272

La sensibilité aux principales hypothèses se présente comme suit :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Marge d'EBITDA	
	Taux +/-	Marge de manœuvre	Taux +/-	Marge de manœuvre	Taux +/-	Marge de manœuvre
31-Déc-24	+1,0%	3 126 491	-1,0%	3 339 119	-10,0%	3 185 229
31-Déc-25	+1,0%	3 082 736	-1,0%	3 237 338	-10,0%	3 238 931

10. Actifs et passifs financiers

Fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II

Les actifs sous-jacents du Groupe acquis par les fonds consolidés Lyxor Qonto et Amundi Qonto II auprès de CACIB et BNPP (les cédants), respectivement, ne répondent pas aux critères de décomptabilisation par les cédants, qui conservent la quasi-totalité des risques et avantages des actifs sous-jacents en vertu du « Total return Swap » (« TRS »). Ainsi les cédants conservent substantiellement les risques et avantages des actifs qu'ils ont cédé aux fonds. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise pas les actifs transférés comme ses actifs et comptabilise en lieu et place une créance à taux fixe vis-à-vis de BNPP et CACIB. La détention de ces créances s'inscrit dans un modèle économique « collecte » dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels. Les conditions contractuelles des créances donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû : le Groupe perçoit des intérêts sur le placement conformément à un calendrier préétabli et prévoit de détenir le placement jusqu'à l'échéance. Par conséquent, ces créances sont comptabilisées au coût amorti sur la base d'un taux fixe. La Direction exerce périodiquement une revue afin de vérifier que les conditions qui sous-tendent le traitement comptable sont toujours remplies.

En cas de modification contractuelle, une évaluation qualitative pouvant être appuyée par une analyse quantitative doit être réalisée pour déterminer si la modification est significative ou non. Le groupe Qonto privilégie en première approche l'analyse qualitative des modifications contractuelles (ex: maturité, taux). Une analyse quantitative complémentaire sera réalisée si l'analyse qualitative n'est pas suffisante pour apprécier la significativité des modifications contractuelles. L'analyse quantitative a pour objectif de déterminer si les flux de trésorerie de l'actif financier original et celui de l'actif financier modifié ou en remplacement sont sensiblement différents.

Lorsqu'il est établi que la modification est significative, l'actif est décomptabilisé et un nouvel actif est recomptabilisé pour sa juste valeur à cette date. L'écart entre la valeur comptable de l'actif décomptabilisé et la juste valeur du nouvel actif est enregistré en résultat. Lorsqu'il est établi que la modification n'est pas de nature significative, la valeur comptable brute de l'actif financier est révisée de sorte qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels modifiés, déterminés au moyen du taux d'intérêt effectif original de l'actif financier (« la méthode catch-up »). La perte ou profit qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat financier. Les coûts ou frais encourus, le cas échéant, constituent un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier modifié et sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

Le « coût amorti » d'un actif financier est le montant auquel l'actif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, toute différence entre ce

montant initial et le montant à l'échéance et, pour les actifs financiers, ajusté de toute provision pour pertes de crédit attendues. Le Groupe évalue les corrections de valeur pour pertes attendues de ces actifs à hauteur d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur un horizon de 12 mois. Ces instruments financiers sont appelés « Stage 1, encours non dégradés ».

Les principales données utilisées pour mesurer l'ECL sont les variables suivantes :

- probabilité de défaut (PD)
- perte en cas de défaut (LGD) ; et
- l'exposition en cas de défaut (EAD).

Les pertes de crédit pour les expositions en « stage 1 » sont calculées en multipliant la probabilité de défaut sur 12 mois par la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD).

Les corrections de valeur pour pertes de crédit des actifs financiers évalués au coût amorti sont présentées dans le bilan en déduction de la valeur comptable brute des actifs. Dans le compte de résultat, elles sont classées dans les « autres charges opérationnelles courantes ».

Qonto Treasury Fund

Le fonds « Qonto Treasury Fund » est consolidé (plus de précisions dans la [Note 5.2](#)). Chaque ligne d'investissement est évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL), puisque le modèle de gestion de ces fonds privilégie la croissance de la juste valeur.

Autres actifs financiers hors instruments dérivés

Les autres actifs financiers (y compris les OPCVM) sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les dépôts de garantie et autres créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur (majorée des coûts de transaction, le cas échéant), puis au coût amorti.

A la clôture 2025, la ventilation des actifs et passifs financiers se présente comme suit :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Fonds propres Qonto	Dépôts clients	Fonds propres Qonto	Dépôts clients
En milliers d'euros				
Prêts des fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II au coût amorti	125 820	5 627 657	100 708	4 123 808
Garanties et dépôts	1 928		1 971	
Actifs financiers au coût amorti	127 748	5 627 657	102 678	4 123 808
Titres de créance Qonto détenus par les fonds de placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-			
Titres de capitaux propres détenus par les fonds de placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat	140 596		129 924	
Autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	300 403		183 549	
Autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	252			
Swaps de taux d'intérêt à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 347		2 896	
Actifs financiers courants à la juste valeur par le biais du compte de résultat, y compris les dérivés	443 598	-	316 370	-
Swaps de taux d'intérêt à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 478	-	1 386	-
Passifs dérivés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 478	-	1 386	-

La ligne “Prêts des fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II au coût amorti” présente la valeur faciale des actifs financiers au coût amorti dans les états financiers consolidés net des pertes attendues. Au cours de l'exercice 2025, deux nouvelles tranches, la tranche 4 et la tranche 5, ont été mises en place avec un investissement initial par tranche de 762 525 k€, soit au total 1 525 050 k€. La garantie Qonto représente 25 050 k€ de cet investissement.

Les corrections de valeur des créances vis-à-vis de CACIB et BNPP au titre des fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II conformément au modèle des pertes attendues sont de 1 229 k€ au 31 décembre 2024 et de 1 571€ au 31 décembre 2025.

L'investissement supplémentaire réalisé dans le Fonds Qonto Treasury de 117 500 k€ a permis d'augmenter la part des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les titres de type SICAV (OPCVM) passent de 183 549 k€ à 300 403 k€ (+ 116 854 k€).

11. Instruments dérivés de couverture

11.1. Principes généraux de la comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur vise à se prémunir contre les variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif inscrit au bilan, ou d'un engagement ferme non comptabilisé, lorsque ces variations sont liées à un risque identifié. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable. La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Au niveau du Groupe Qonto, en 2025, seule la couverture en juste valeur a été mise en place.

Afin de bénéficier de la comptabilité de couverture, les éléments suivants doivent être démontrés :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- Couverture hautement efficace attendue dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert, en accord avec la stratégie de gestion des risques décrite à l'origine pour cette relation de couverture particulière ce qui permet au Groupe Qonto d'appliquer la norme IAS 39 comme autorisé par l'IASB dans l'attente de la finalisation du projet de macro-couverture sous IFRS 9 ;
- Documentation structurée dès l'origine incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture, la relation de couverture ainsi que l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture.

L'évaluation de l'efficacité d'une couverture de juste valeur, notamment en macro-couverture, repose sur la démonstration d'une relation économique robuste entre l'élément couvert (portefeuille de dépôts à taux fixe) et l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêt).

L'efficacité est considérée comme satisfaisante lorsque les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont compensées de manière fiable par celles de l'instrument de couverture. En parallèle, il est essentiel d'établir un lien économique solide entre l'exposition sous-jacente et l'instrument de couverture, assurant que ce dernier constitue une réponse économiquement justifiée à la variation du risque de taux affectant le portefeuille couvert. Dans le cadre de l'application d'IAS 39, il s'agira de vérifier que le rapport des changements de juste valeur par rapport aux valeurs d'origine pour l'élément couvert et l'instrument de couverture se situe dans une fourchette d'efficacité comprise entre 80 et 125%.

Par exemple, si les conditions essentielles (comme la valeur nominale, l'échéance et le sous-jacent) de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite ou étroite concordance, l'entité pourrait s'appuyer sur une appréciation qualitative de ces conditions essentielles pour conclure que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient généralement en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion d'un même

risque et que de ce fait, il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

11.2. La macro-couverture des dépôts à vue de la clientèle

Au 31 décembre 2025, le Groupe Qonto couvre une portion des dépôts à vue de ses clients avec deux swaps de taux d'intérêt de notional 500 000 k€ chacun. Le Groupe applique ainsi les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion des dépôts clients. Le « *carve-out* » de l'Union européenne permet aux institutions financières d'inclure les dépôts à vue dans une relation de couverture avec des swaps de taux d'intérêt.

En effet, bien que les dépôts à vue soient contractuellement disponibles à tout moment, ils font l'objet de modélisations comportementales fondées sur l'historique d'écoulement et la stabilité observée dans le temps. Ainsi le Groupe Qonto identifie une part structurelle, ou « *core* », des dépôts considérés comme stable à moyen-long terme, ce qui permet de l'assimiler économiquement à une dette à taux fixe éligible à la couverture de juste valeur.

L'efficacité de la couverture est assurée lorsque le dérivé compense le risque de taux associé au sous-jacent. Le *carve-out* de l'Union européenne permet de ne pas constater d'inefficacité si les tests réalisés démontrent qu'il n'y a pas de situation de surcouverture et que la juste valeur des dépôts clients couverts est symétrique à la juste valeur du swap.

Le Groupe Qonto a mis en place deux tests pour s'assurer que la couverture est efficace :

- « un test trimestriel prospectif » : ce test permet de vérifier que l'exposition de l'instrument de couverture est beaucoup plus faible de façon permanente à l'exposition probable modélisée des dépôts clients couverts.
- « un test trimestriel rétrospectif » : ce test permet de vérifier que l'exposition du swap sur toutes les échéances est inférieure à l'exposition probable modélisée des éléments couverts. En effet, l'efficacité rétrospective de la relation de couverture est mesurée par la comparaison des mouvements de juste valeur de l'instrument de couverture avec ceux de l'élément couvert, permettant d'évaluer le degré d'efficacité de la couverture mise en place.

Ces deux tests permettent de démontrer que la relation de couverture est efficace de manière prospective et rétrospective à chaque arrêté trimestriel. Au 31 décembre 2025, la couverture mise en place était parfaitement efficace.

Le traitement comptable appliqué aux swaps se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment en Note 11.1. Les variations de juste valeur des swaps sont comptabilisées intégralement en résultat. L'élément couvert est réévalué à sa juste valeur pour la composante de risque couverte et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Au cas d'espèce puisque la couverture est efficace et que la juste valeur du sous-jacent, est symétrique avec la juste valeur des swaps, la comptabilisation est la suivante :

- La juste valeur des swaps est négative et la jambe variable s'est appréciée par rapport à la jambe fixe. Les swaps de taux d'intérêt seront comptabilisés en « Instruments financiers passif-courant ». La contrepartie sera une baisse symétrique des dépôts clients ;

- La juste valeur des swaps est positive et la jambe fixe s'est appréciée par rapport à la jambe variable. Les swaps de taux d'intérêt seront comptabilisés en « Instruments financiers actif-courant ». La contrepartie sera une augmentation symétrique des dépôts clients.

Il n'y a aucun impact dans le compte de résultat.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur de swaps est positive pour 753 k€.

Au 31 décembre 2025, la Société les appels de marge versés par les contreparties en faveur de la Société s'élèvent à 0,5 M€.

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur :

(En milliers d'euros)	31-déc-25				31-déc-24			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Negative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Negative
OPERATIONS FERMES	1 000 000		982	228	500 000			1 342
Marchés organisés								
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés de gré à gré								
Swaps de taux d'intérêts	1 000 000	-	982	228	500 000	-	-	1 342
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPERATIONS CONDITIONNELLES								
Marchés organisés								
Options de taux								
Autres options								
Marchés de gré à gré								
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

12. Créances clients, actifs d'impôt exigible et autres actifs courants et non courants

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale (qui correspond au prix de transaction des contrats clients), jugée correspondre à leur juste valeur et à leur coût amorti, moins toute perte de valeur (le cas échéant).

En application d'IFRS 9, le Groupe applique la méthode simplifiée pour évaluer la perte de valeur sur les créances clients et comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances sans qu'il soit nécessaire d'évaluer dans un premier temps les pertes crédit attendues à 12 mois et l'augmentation significative de leur risque de crédit.

Les créances clients et le niveau de pertes irrécouvrables sont historiquement bas.

Paiement fractionné et différé (BNPL, "Buy Now Pay Later")

Qonto a lancé une solution de crédit à court terme qui permet aux clients du Groupe de payer leurs factures fournisseurs grâce à une facilité de paiement. Les caractéristiques principales du produit sont les suivantes:

- Les maturités sont de: 3, 9 ou 12 mois;
- Les remboursements clients interviennent 30 jours à compter de la date de décaissement par Qonto;

- Le client peut rembourser de manière anticiper ce crédit sans pénalités;
- Les limites de crédit accordées par le Groupe sont les suivantes: 1 à 50k€; au-dessus de 50k€ le client à besoin d'une autorisation spéciale délivrée par le groupe;
- La zone géographique de couverture du produit est la suivante: la France, l'Italie, l'Espagne.

Le BNPL ("Buy Now Pay Later") donne lieu au remboursement par le client du principal et des intérêts. Le taux d'intérêt effectif annuel minimum facturé est de 15%. A ce titre, ce produit est classé en actif financier au coût amorti car le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ("collecte") et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit sur le BNPL est fondé sur les pertes de crédit attendues.

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit à 12 mois ("strate 1") : si, à la date d'arrêté le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédits attendues à 12 mois (résultant du risque de défaut dans les 12 mois à venir) ;
- Perte de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés ("strate 2"): la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) dont le risque de crédit a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif soit considéré comme déprécié;
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers ou dépréciés ("strate 3"): la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédits attendues à maturité.

La définition du défaut s'appuie sur le défaut bâlois en l'ajustant. En effet, le défaut bâlois considère avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. En raison de la maturité court terme du BNPL, le délai de 90 jours a été adapté à 30 jours.

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire de la valeur actualisée des déficits de trésorerie par rapport aux flux de trésorerie contractuels) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. La probabilité de défaut (PD) est la moyenne pondérée des probabilités de défaut individuelles (au niveau "client"). En pratique, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default*- "LGD") et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at default*- "EAD"). Les encours en "strate 1" ne dépassent pas 30 jours et la probabilité de défaut ne dépasse pas 9%. De plus, le solde sur le compte du client lui permet de rembourser la prochaine échéance due. Le passage de la "strate 1 à la strate 2" est déclenché par la constatation d'une augmentation significative du risque de crédit depuis l'octroi. Ce transfert est déterminé par une approche multicritère (quantitative et qualitative): une probabilité de défaut au-delà de 9% ou l'incapacité manifeste du client à honorer la prochaine échéance au regard de son solde disponible. Les encours en strate 3 concernent les créances en état de défaut avéré ou dépréciées. Conformément à la politique du Groupe, sont classées dans cette strate toutes les expositions à l'égard des clients dont un ou plusieurs versements accusent un retard de paiement supérieur à 30 jours.

12.1 Présentation

La ventilation des créances clients, des actifs liés aux contrats clients et des autres actifs courants est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2025	31-déc-24
Créances clients	42 379	11 976
Actifs d'impôt exigible	210	376
Charges à payer	16 100	7 415
TVA	-	-
Autres actifs	8 306	12 352
Autres actifs courants	24 406	19 767

12.2 Paiement fractionné et différé (BNPL, "Buy Now Pay Later")

Les créances clients sur le BNPL ("Buy Now Pay Later") s'élèvent à 41 037 k€ au 31 décembre 2025. La perte de crédit à 12 mois ("strate 1") a été obtenue en prenant en compte une probabilité de défaut de 1.46% qui correspond à la moyenne des probabilités de défaut des encours sains. La probabilité de défaut en "strate 2" est la moyenne des encours clients sur lesquels a été observé une augmentation significative du risque de crédit sur la durée de vie de la créance. Celle-ci est égale à 17.94%. La perte de crédit en "strate 3" correspond aux créances en état de défaut avéré ou dépréciées et la probabilité de défaut vaut 100%.

En milliers d'euros	Valeur brute avant dépréciation	31-Dec-25	
		Dépréciation	Valeur nette comptable
Créances clients (hors BNPL)	4 516	-848	3 668
<i>BNPL- créances clients</i>	41 037	-2 529	38 508
<i>BNPL- intérêts</i>	298	-94	203
Total BNPL	41 335	-2 624	38 711
Total créances clients	45 850	-3 471	42 379
BNPL détaillé par strate			
Encours classés en strate 1	36 817	-351	36 466
Encours classés en strate 2	1 209	-145	1 065
Encours classés en strate 3	3 012	-2 034	978
Total	41 037	-2 529	38 509

13. Trésorerie détenue pour les clients et trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie détenue pour les clients correspond aux comptes de cantonnement ouverts auprès d'établissements de crédit agréés dans le cadre de la politique de préservation du Groupe. Il s'agit d'un actif financier à vue.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie détenue auprès d'autres banques. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme hautement liquides, facilement convertibles en un montant en espèces connu et soumis à un risque de changement de valeur négligeable. Les fonds communs sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les autres équivalents de trésorerie (dépôts à terme) sont comptabilisés au coût amorti.

Dans le tableau des flux de trésorerie, ce poste correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires remboursables à vue et utilisés à des fins de gestion de trésorerie.

En milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Trésorerie détenue pour les clients	4 090 560	4 010 261
Comptes bancaires	76 170	115 729
Trésorerie soumise à restriction	14 788	14 778
Participation dans des fonds qui investissent dans des titres (OPCVM)	670	257
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 628	130 764
Trésorerie détenue pour les clients, trésorerie et équivalents de trésorerie	4 182 188	4 141 025

Conformément à l'article L.522-17 du Code monétaire et financier, les fonds reçus par Qonto SA pour le compte de ses clients sont crédités sur des comptes ouverts spécialement à cet effet, appelés Comptes de Cantonnement. Ils sont déposés sur des comptes distincts auprès des établissements de crédit habilités à recevoir des fonds à vue du public. Ces comptes de cantonnement ont généré des intérêts courus de 27 527 k€ en 2024 et de 17 925 k€ en 2025.

14. Capitaux propres

14.1. Capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires et d'actions de préférence.

Les actions Seed et Série A, B, C et D sont des actions ordinaires comportant une préférence de nature contractuelle donnant droit à une liquidation préférentielle en cas de vente, de contribution ou de fusion eu égard à la distribution des produits entre les porteurs d'actions de la Société, conformément à un mécanisme « *waterfall* » déterminé à l'avance. Ces actions sont des instruments de capitaux propres, dans la mesure où elles ne sont pas remboursables, donnent à leurs porteurs le droit de percevoir des dividendes discrétionnaires et ne comportent aucune obligation de livrer un nombre variable d'actions ordinaires.

Les porteurs d'actions de préférence des fondateurs bénéficient de droits de vote doubles sans autres droits économiques que ceux des actions ordinaires. À ce titre, elles sont traitées comme des instruments de capitaux propres.

Les BSA ratchet détenus par les investisseurs financiers constituent des instruments dérivés, puisqu'ils autorisent leurs porteurs à souscrire un nombre variable d'actions. À ce titre, ils sont à évaluer à la juste valeur à chaque exercice de déclaration, toute variation de juste valeur étant comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique produits/charges financiers/financières. A date, la juste valeur des instruments n'est pas significative. Les BSA ratchet donnent à leur titulaire le droit de souscrire à la valeur nominale à leur date d'exercice à un nombre défini d'actions ordinaires.

Les BSA et BSPCE détenus par les dirigeants, les employés et les consultants sont des plans de rémunération fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres (voir Note 6.5.4).

Les coûts d'augmentation du capital sont comptabilisés en capitaux propres.

Le capital social de Qonto SA se présente comme suit :

2025	Actions ordinaires	Actions de préférence Fondateurs	Actions de préférence Seed	Actions de préférence Série A	Actions de préférence Série B	Actions de préférence Série C	Actions de préférence Série D	Total
Nombre d'actions :								
Actions en circulation au 1er janvier	3 825 441	7 600 000	2 759 906	5 143 747	3 178 000	3 929 387	3 431 937	29 868 418
Diminution de capital								-
Conversion								
Augmentation de capital	233 717							233 717
Actions en circulation au 31 décembre – actions entièrement libérées	4 059 158	7 600 000	2 759 906	5 143 747	3 178 000	3 929 387	3 431 937	30 102 135

La valeur nominale d'une action ordinaire est de 0,01 € par action.

Au cours de l'exercice, la société a émis 233 717 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro, représentant une augmentation de capital de 2 337,17 euros, du fait de l'exercice de leurs droits par les détenteurs de BSPCE.

14.2. Gestion du capital

Objectifs et politique de gestion du capital

Le Groupe pilote activement son capital afin de maintenir une structure financière solide, capable de soutenir ses objectifs de développement, d'absorber les chocs potentiels et de préserver la confiance de ses investisseurs, partenaires et contreparties. Cette gestion repose sur une planification prospective du capital, intégrée au processus budgétaire annuel et actualisée en continu en fonction des trajectoires d'activité.

Cadre d'adéquation du capital

Le niveau de capital est piloté à l'aide d'un ratio d'adéquation, défini comme le rapport entre les fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 ») disponibles et les exigences totales de fonds propres réglementaires. L'exigence réglementaire minimale impose que ce ratio soit supérieur ou égal à 1 en permanence, c'est-à-dire que les fonds propres détenus doivent au moins couvrir l'ensemble des exigences prudentielles applicables.

Au-delà de ce plancher réglementaire, le Groupe a défini, dans sa Déclaration d'appétence pour le risque, une série de seuils internes additionnels représentant entre 8 et 18 fois les exigences minimales réglementaires. Ces coussins reflètent la volonté du Groupe de se doter d'une marge de manœuvre suffisante pour financer sa croissance, faire face à des situations de stress et éviter toute contrainte de recapitalisation d'urgence.

Périmètre des exigences réglementaires

Le Groupe est soumis aux exigences prudentielles définies par l'Arrêté du 29 octobre 2009 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de paiement, en application des Articles 28 et 33 dudit arrêté. Le calcul des exigences de fonds propres au titre des services de paiement repose sur la méthode B, approche retenue par le Groupe pour sa prudence accrue, selon laquelle les exigences correspondent à la somme des tranches de volume de paiements pondérées par le facteur d'échelle k . Une exigence supplémentaire au titre du Pilier 2, fixée par l'ACPR à 20 % des exigences calculées selon la méthode B, s'applique depuis le 1er janvier 2023. Enfin, au titre de ses activités de crédit, le Groupe est tenu de respecter les ratios CET1 (4,5 %), Tier 1 (6 %) et total fonds propres (8 %) définis à l'Article 92 du Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR).

Les fonds propres réglementaires sont entièrement constitués de fonds propres CET1, comprenant le capital souscrit, les primes d'émission et les résultats non distribués, après application des filtres et déductions réglementaires applicables (notamment déduction des résultats négatifs de l'exercice en cours et des immobilisations incorporelles, conformément aux Articles 26(2) et 50 du Règlement CRR).

Planification et tests de résistance

Le niveau cible de capital est déterminé à partir d'une projection prospective intégrant les budgets d'activité, les plans d'investissement et les engagements de crédit. Cette planification est complétée par des exercices de stress test conduits au moins une fois par an, visant à mesurer l'impact de scénarios adverses sur le risque de crédit et, par conséquent, sur les exigences de fonds propres du Groupe, conformément à la Politique de risque de crédit.

Gouvernance et reporting

Le ratio d'adéquation des fonds propres est suivi mensuellement par l'équipe Risques et transmis trimestriellement à l'ACPR. Les limites internes sont réexaminées au moins une fois par an sous la supervision du Comité de gestion actif-passif (ALCo). Le Groupe s'assure ainsi que son niveau de capitalisation reste aligné, à tout moment, avec ses engagements réglementaires et ses ambitions stratégiques.

15. Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan résultant d'un événement passé, qui a des chances d'engendrer une sortie de ressources, et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation à la date du bilan.

Les provisions ne couvrent que des réclamations et des litiges. Elles se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Solde au 1er janvier	2 999	2 239
Provisions constituées au cours de l'exercice	19 380	1 960
Provisions consommées au cours de l'exercice	- 744	- 617
Provisions reprises au cours de l'exercice	- 596	- 583
Effet de la désactualisation		
Issues d'un regroupement d'entreprises		
Solde au 31 décembre	21 039	2 999

La provision significative constituée sur l'exercice est la provision pour la TVA de 15 983 k€, résultat de la vérification de comptabilité qui a abouti à une proposition de rectification. Le Groupe a provisionné le montant le plus probable conformément à IFRIC 23.

16. Dépôts clients

Les dépôts clients sont initialement comptabilisés à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de trésorerie reçu, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans la mesure où il s'agit de dettes à vue, il est estimé que la trésorerie reçue correspond à son coût amorti.

Les fonds reçus des dépôts clients sont soit :

- Détenus sur des comptes de cantonnement, au sein du poste « trésorerie détenue pour les clients », comptabilisés au coût amorti, soit
- Placés dans le fonds « Lyxor Qonto fund » depuis juillet 2022 et dans le fonds « Amundi Qonto II » depuis décembre 2023, lesquels sont consolidés et principalement composés de prêts envers CACIB ou BNPP, respectivement (cf. [Note 10](#))
- Placés dans d'autres actifs financiers, comme des OPCVM et sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL). Un fonds monétaire est actuellement alimenté (le fonds " Amundi Euro Liquidity Short Term Responsible") (c. Note 10).

Les actifs et passifs financiers liés aux dépôts clients sont les suivants :

En milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Dépôts clients	9 695 486	8 107 412
Total des passifs provenant des dépôts clients	9 695 486	8 107 412
Prêts des fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II au coût amorti	5 627 657	4 123 808
Autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-
Trésorerie détenue pour les clients	4 090 560	4 010 261
Total des actifs liés aux fonds détenus pour les clients	9 718 217	8 134 069

17. Emprunts et passifs relatifs aux contrats de location

17.1. Principaux termes et conditions

Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de transaction à la date de transition, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir Note 20.2).

Par ailleurs, le Groupe applique IFRS 9 et IAS 20 de manière prospective à compter de la date de transition aux avances remboursables contractées avant la date de transition.

En conséquence de quoi, ces avances sont conservées à leur valeur nominale, sans être réévaluées à la juste valeur à la date de comptabilisation initiale et sans comptabilisation d'une composante « subvention ».

D'autre part, les avances remboursables postérieures à la date de transition sont initialement évaluées à la juste valeur puis au coût amorti par la suite. La différence entre la juste valeur et la valeur nominale de l'avance est comptabilisée en produits différés à titre de subvention, et propagée sur la durée du prêt dans les autres produits.

D'après IFRS 9 et IAS 32, un PGE est évalué à son coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). L'entité estime la durée du prêt la plus probable à la date de souscription, en utilisant

les prévisions de trésorerie disponibles. Le taux d'intérêt effectif est déterminé sur la base de la durée estimée, en tenant compte des coûts progressifs de la garantie dans le temps. L'option de prolongation du prêt est prise en compte lors de la comptabilisation initiale pour estimer la durée probable du prêt et le taux d'intérêt effectif si l'entité prévoit de prolonger la durée au-delà de 12 mois.

Les passifs relatifs au contrat de location sont décrits en Note 17.2.

Les termes et conditions des prêts en cours sont les suivants :

En milliers d'euros	Monnaie	Taux d'intérêt variable/fixe	Année d'échéance	31/12/2025	31/12/2024
				Valeur nominale	Valeur comptable
Prêts garantis par l'État (PGE)	EUR	Fixed	2026/2027	10 105	2 504
Découvert bancaire	EUR	Fixed		101	101
Intérêts courus	EUR	Fixed	2026	26	0
Emprunts				11 057	2 606
Passifs relatifs aux contrats de location				6 070	6 070
Total				17 127	8 676

Les passifs relatifs aux contrats de location sont détaillés en Note 17.2.

17.2. État des variations des emprunts, en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et des passifs relatifs aux contrats de location sont les suivantes :

En milliers d'euros	01-janv-25	Trésorerie		Variations hors trésorerie			31-déc-25
		Intérêts payés sur le résultat	Remboursement d'emprunts	Variation de juste valeur	Impact d'IFRS 16 - Contrats de location	Reclassement	
Avances remboursables	-					-	-
Prêts garantis par l'État (PGE)	2 504					-1 754	750
Intérêts courus							
Emprunts non courants	2 504	-	-	-	-	-1 754	750
Passifs relatifs aux contrats de location	4 099	-			832	-4 099	832
Avances remboursables	-						-
Prêts garantis par l'État (PGE)	2 535		-2 535			1 754	1 754
Découvert bancaire	22			79			101
Intérêts courus	21		-21				0
Emprunts courants	2 578	-	-2 556	79	-	1 754	1 855
Passifs courants relatifs aux contrats de location	8 262	327	-8 868		1 419	4 099	5 239

18.Dettes fournisseurs, passifs sur contrats et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à la juste valeur puis au coût amorti, ce qui correspond généralement à leur valeur nominale.

La ventilation des dettes fournisseurs, des passifs liés aux contrats clients, des autres passifs financiers courants ainsi que des autres passifs courants est la suivante :

En milliers d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024
Passifs relatifs au paiement des avantages du personnel et aux paiements fondés sur des actions		-	-
Passifs d'impôt exigible		13 475	4 664
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		25 704	20 455
Passifs sur contrats	6.1.	22 023	17 877
Autres passifs financiers		170	2 640
Dettes de personnel et dettes sociales		23 176	12 901
Dettes fiscales (hors impôts sur le revenu)		7 210	10 146
Autres passifs courants		2 244	1 727
Total des autres passifs courants		32 630	24 774
Total des autres passifs courants		94 002	70 411

19. Informations sectorielles

L'activité de Qonto est structurée en trois pôles principaux:

- L'activité d'abonnement qui permet aux clients de bénéficier d'un compte professionnel en ligne et différents outils de gestion. Les clients bénéficient également de cartes Mastercard physiques et virtuelles associées à leur compte professionnel émises par Qonto qui permettent de percevoir des commissions d'interchange ;
- L'activité de financement des entreprises "Buy Now, Pay Later" (BNPL) qui permet aux clients Qonto de bénéficier d'une avance de trésorerie pour le paiement de leurs factures fournisseurs et de rembourser ultérieurement ces frais;
- L'activité de collecte d'intérêts sur les dépôts clients cantonnées auprès des banques Crédit Mutuel Arkéa (CMA), Natixis , Rothschild Martin Maurel, ou Société Générale, dont la rémunération repose sur un taux d'intérêt variable et des intérêts perçus sur les Fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II dont la rémunération repose sur un taux fixe.

Revenue par pôle d'activité

	Not	Exercice 2025
En milliers d'euros	Note	Revenue
<i>Abonnement</i>	6.1	317 908
<i>Subscription</i>		151 981
<i>Interchange</i>		130 022
<i>Other revenues</i>		31 605
<i>Add On</i>		4 299
<i>Financement des entreprises</i>	7	3 499
<i>Revenue Net d'intérêts relatifs à la gestion des dépôts clients</i>	6.2	219 357
Total des activités poursuivies		540 764

L'activité d'abonnement reste l'activité principale de Qonto au 31 décembre 2025.

Revenue des activités d'abonnement par pays

En milliers d'euros	31.12.2025
France	244 926
Allemagne	49 851
Italie	16 626
Espagne	5 605
Pays-Bas	284
Portugal	234
Belgique	202
Autriche	179
Total	317 908

20. Instruments financiers et gestion du risque

20.1. Classement et justes valeurs des instruments financiers

La hiérarchie de juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : instrument financier coté sur un marché actif, évalué directement sur la base du prix coté
- Niveau 2 : instrument financier qui n'est pas coté sur un marché actif, et dont la juste valeur est évaluée sur la base de données observables
- Niveau 3 : instrument financier dont la juste valeur est évaluée à l'aide d'une technique de valorisation fondée sur des données en tout ou partie non observable, ce qui implique une certaine marge d'incertitude dans l'estimation de la juste valeur.

Le Groupe ne détient que des instruments financiers de niveau 1 (créances clients) et de niveau 2 (swaps de taux d'intérêt, titres de créance), à l'exception des BSA Ratchets, qui sont de niveau 3, mais dont la juste valeur est jugée négligeable.

En milliers d'euros	*		31-déc-25		31-déc-24	
	Catégorie comptable	Niveau de juste	Valeur	Juste valeur	Valeur	Juste valeur
Garanties et dépôts	Coût amorti	Niveau 2 - Note 2	1 928	1 928	1 971	1 971
Prêts des fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II au coût amorti	Coût amorti	Niveau 2 - Note 6	5 753 476	5 773 516	4 198 821	4 261 438
Total des actifs financiers non courants			5 755 404	5 775 444	4 200 792	4 263 408
Créances clients	Coût amorti	Note 1	42 379	42 379	11 976	11 976
Prêts des fonds Lyxor Qonto et Amundi Qonto II au coût amorti	Coût amorti	Niveau 2 - Note 6	29 453	29 453	25 694	25 694
Titres de créance Qonto détenus par les fonds de placement à la juste valeur par le	Juste valeur par le biais du	Niveau 2 - Note 6	-	-	-	-
Titres de capitaux propres détenus par les fonds de placement à la juste valeur par le	Juste valeur par le biais du	Niveau 2 - Note 6	140 596	140 596	129 924	129 924
Autres actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur par le biais du	Niveau 2 - Note 6	300 655	300 655	183 549	183 549
Swaps de taux d'intérêt à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Juste valeur par le biais du	Niveau 2 - Note 6	2 347	2 347	2 896	2 896
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Note 1	4 182 188	4 182 188	4 141 025	4 141 025
Total des actifs financiers courants			4 697 619	4 697 619	4 495 065	4 495 065
Total des actifs financiers			10 453 023	10 473 062	8 695 857	8 758 473
Emprunts	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	750	750	2 504	2 504
Passifs financiers non courants			750	750	2 504	2 504
Passifs non courants relatifs aux contrats de location	Coût amorti	Note 3	832		4 099	
Dépôts clients	Coût amorti	Niveau 2 - Note 4	9 695 486	9 695 486	8 107 412	8 107 412
Emprunts	Coût amorti	Niveau 2 - Note 5	1 855	1 855	2 578	2 578
Dettes fournisseurs	Coût amorti	Note 1	25 704	25 704	20 455	20 455
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du	Niveau 2 - Note 6	1 478	1 478	1 386	1 386
Autres passifs financiers courants	Coût amorti	Note 1	170	170	2 640	2 640
Total des passifs financiers courants			9 724 694	9 724 694	8 134 470	8 134 470
Passifs courants relatifs aux contrats de location	Coût amorti	Note 3	5 239		8 262	
Total des passifs financiers			9 731 514	9 725 443	8 149 335	8 136 975

Note 1 - La valeur comptable nette des actifs et des passifs financiers courants est réputée être une estimation de leur juste valeur.

Note 2 - L'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des garanties et dépôts est jugé négligeable.

Note 3 - Comme l'autorisent les normes IFRS, la juste valeur du passif relatif aux contrats de location et son niveau dans la hiérarchie de juste valeur ne sont pas communiqués.

Note 4 – Les dépôts clients sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans la mesure où il s'agit de dettes à vue, il est estimé que la trésorerie reçue correspond à leur juste valeur. Toutefois, le Groupe a mis en place une macrocouverture d'une portion des dépôts à vue de ses clients avec deux swaps de taux d'intérêt de notionnel 500 000 k€ chacun (se référer au paragraphe 11). En raison de l'efficacité parfaite de la couverture, les variations de juste valeur des dépôts clients et des swaps se compensent intégralement au compte de résultat, générant un impact nul. Cependant, au bilan, une différence peut désormais apparaître entre le coût amorti des dépôts clients et leur juste valeur en raison des variations de taux d'intérêts. A noter que dans le cas des dettes à vue, la juste valeur mesurée sur une base nette ne peut être inférieure au montant remboursable à la demande (IFRS 13.47).

Note 5 - L'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des emprunts est jugé négligeable.

Note 6 – La valeur liquidative des actifs sous-jacents et des instruments dérivés détenus dans les fonds est déterminée par SGSS. La valeur liquidative de la part est calculée tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-après.

- Les titres négociés sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués au prix du marché. L'évaluation au prix de marché de référence est effectuée en tenant compte des méthodes établies en date du dernier cours de bourse.
 - Les titres de créances négociables et les instruments similaires sont évalués selon une base actuarielle au regard des taux de référence définis ci-après, majorés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :
 - Titres de créance négociables ayant une échéance inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en zone euro (Euribor)
 - Titres de créance négociables swappés : évalués conformément à la courbe des taux OIS (« *Overnight Indexed Swaps* »)
 - Titres de créance négociables ayant une durée de vie supérieure à trois mois (fonds monétaires) : évalués conformément à la courbe des taux OIS (« *Overnight Indexed Swaps* »)
 - Titres de créance négociables ayant une échéance supérieure à 1 an : taux des bons du Trésor à intérêt annuels standard (BTAN) ou taux de l'OAT (obligation assimilable du Trésor) d'échéance proche pour les échéances les plus longues.
 - Les parts d'OPC ou actions sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue et officiellement publiée.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués à l'aide de méthodes fondées sur la valeur de l'actif et le rendement, en tenant compte des prix utilisés lors de transactions significatives récentes.
- Les contrats financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation à la Date de Valeur Liquidative. Les contrats financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée à la Date de Valeur Liquidative. Les contrats financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Les garanties financières sont évaluées quotidiennement au prix du marché (« *mark-to-market* »). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles tiennent compte de la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que des résultats des exercices de simulation de crise.
- La juste valeur des swaps détenus par le Groupe est déterminée:
 - i. sur la base du prix de marché de référence, communiqué quotidiennement par la contrepartie (CACIB). L'actualisation des flux futurs pour les deux swaps de taux d'intérêt de notionnel 500 000 k€ est faite en s'appuyant sur la courbe des taux OIS. Cette stratégie de macro-couverture couvre les dépôts à vue des clients;
 - ii. pour les swaps de microcouverture inclus dans le "Qonto Treasury Fund", la valorisation est produite par la Société de Gestion selon ses propres méthodes d'évaluation.

20.2. Gestion du risque

Le Groupe est exposé à des risques de marché, de crédit, de liquidité, de financement et de taux d'intérêt.

La gouvernance des risques s'appuie sur les organes décisionnels suivants :

- Le Comité Actifs-Passifs du Groupe (ALCo) est chargé de superviser et gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt ainsi que d'autres risques financiers connexes. Il joue un rôle central dans la définition de la stratégie financière en prenant des décisions sur la couverture des risques financiers, l'allocation des investissements pour les fonds propres et les fonds clients ou tout projet stratégique ayant un impact sur la liquidité ou le capital. Toutes ces décisions sont prises en conformité avec la Déclaration d'Appétence pour le Risque (RAS) du Groupe ;
- Le Comité Gestion et Surveillance des Risques (RMMC) est un comité interne qui se réunit tous les mois en présence du Directeur général, du Président, de certains membres de l'Équipe « Green » et de l'Équipe Gestion des risques et Conformité. Il est chargé de définir l'appétence pour le risque de la Société et d'assurer la surveillance indépendante des questions liées à la gestion des actifs. Ce comité a également pour mission de superviser l'ensemble des risques connus de la Société et d'approuver les décisions liées aux risques de haut niveau. Organe de direction interne du Groupe, l'Équipe « Green » est composée des fondateurs, de leurs collaborateurs directs, des vice-présidents et des *managing directors*. L'équipe a pour mission d'élaborer des plans et veiller à leur mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs stratégiques globaux de l'organisation tout en veillant à la fluidité des opérations.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt et les cours de change affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché mise en place par le Groupe a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables pour garantir la solvabilité du Groupe, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de pertes de placement résultant de fluctuations des taux d'intérêt.

Le Groupe mesure son exposition en application des principes énoncés dans les Articles 134 à 139 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 et des Lignes directrices de la BCE relatives à la gestion de l'IRRBB et du CSRBB. Chez Qonto, la gestion des indicateurs de taux d'intérêt est effectuée par l'équipe finances, sous réserve de la validation par l'ALCo et dans le cadre défini par le département des risques.

S'agissant du risque structurel de taux d'intérêt (également désigné IRRBB pour Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le Groupe est essentiellement exposé à des risques liés à la structure des échéances des instruments (risque lié au niveau de taux et risque lié à la courbe de taux), appelés « risques d'écart ». L'exposition au risque optionnel découlant d'options comportementales ou d'options automatiques des clients et l'exposition au risque de base lié à l'impact des variations relatives des indices de taux d'intérêt sont limitées dans la mesure où le Groupe ne rémunère pas les comptes de dépôt de la plupart de ses clients, et ne détient pas d'instruments indexés sur d'autre base que l'€str (taux d'intérêt interbancaire journalier de référence) ni au bilan ni hors bilan.

Outre le risque structurel de taux d'intérêt, le Groupe est faiblement exposé au risque d'écart de crédit dans le portefeuille bancaire (CSRBB) via le fonds « Qonto Treasury ». Le fonds comprend des obligations comptabilisées à la juste valeur (les actifs à la juste valeur étant

toujours inclus dans le périmètre du CSRBB) dont le risque associé est lié aux changements de perception du marché en termes d'appétence pour une qualité de crédit et d'écarts de liquidité du marché en tant que composantes du rendement (courbe) des obligations concernées.

À compter de novembre 2023, le Groupe a commencé à fournir à ses clients des solutions de crédit à court terme (prêts à taux fixe uniquement). Au 31 décembre 2025, le Groupe ne détenait aucun instrument couvrant son exposition au risque de taux d'intérêt de prêt, l'exposition générée par les prêts étant jugée non significative : l'encours de prêts au 31 décembre 2025 représentait environ de 0,4 % du bilan.

Évaluation du risque de taux d'intérêt et scénarios de situations de crise

L'évaluation du risque de taux d'intérêt s'attache à couvrir le principal risque auquel le Groupe est exposé, à savoir le risque d'écart. Les impacts d'éventuels décalages dans les caractéristiques de taux entre les actifs et les passifs sur le produit d'intérêts net de la Société sont évalués sur la base de l'écart dynamique de taux d'intérêt, c'est-à-dire l'écart de taux d'intérêt ajusté pour déterminer la sensibilité des revenus financiers qui montre l'évolution des postes au bilan du Groupe qui génèrent des produits financiers, conformément à un calendrier de taux d'intérêt projeté sur un horizon de 3 ans. Une approche dynamique qui tient compte des projections en termes de futures acquisitions de clients et de dépôts a été retenue (par rapport à une approche statique), étant donné que le bilan du Groupe continue de croître. Cette approche est privilégiée par rapport à une vision statique, qui est néanmoins présentée à titre informatif avant toute prise de décision en matière de stratégie de couverture.

Afin de protéger le résultat futur contre les fluctuations des taux d'intérêt, tout en maintenant un équilibre entre rémunération fixe et variable, le Groupe a retenu comme principal indicateur de risque la sensibilité du produit net d'intérêts sur :

- Une période glissante de 12 mois (sensibilité année 1).
- Une période de 12 mois dans 12 mois (sensibilité année 2). A noter que cet indicateur en année 2 a été ajouté en 2024 afin de protéger le Groupe sur un horizon plus long.

Ces sensibilités sont évaluées à l'aide de scénarios « experts » construits en appliquant un choc « en escalier » de +/- 50 bps sur la courbe des taux d'intérêt à chaque réunion de la Banque centrale européenne, jusqu'à convergence vers les scénarios de chocs parallèles de +/- 200 bps. L'impact est mesuré en appliquant ces variations de taux à chaque position nette de l'écart dynamique, comparé à un scénario de référence. Les projections de rendement des composantes sans risque sont réalisées en application de l'Article 17 de la Norme technique réglementaire sur l'approche standard en matière d'IRRBB. Les limites en valeur absolue pour les sensibilités en année 1 et 2 sont fixées respectivement à 35% et 55%.

Tableau : Sensibilité du produit d'intérêts net sur la base de chocs à la hausse et à la baisse des taux d'intérêt

	31-Dec-25	31-Dec-24
Sensibilité année 1 choc de +50 pdb/BCE jusqu'à +200 pdb	58 442	68 696
Sensibilité année 1 choc de - 50 pdb/BCE jusqu'à -200 pdb	-58 442	-68 696

La sensibilité du produit d'intérêts net est en baisse sur l'année 1 entre les deux clôtures d'exercice du fait de l'augmentation des placements de trésorerie dans des structures à taux fixe (Amundi Qonto II) et de la mise en place d'un deuxième swap de taux :

- les encours des dépôts clients ont progressé de +20 % en 2025, soit +1 586 milliard d'euros, dont une part significative a été allouée sur des structures à taux fixe pour stabiliser la rentabilité :
 - 1 500 m€ investis dans le fonds « Amundi Qonto II », répartis en deux tranches de 750 m€ en mars et octobre 2025.
 - mise en place en janvier 2025 du deuxième swap de taux d'intérêt pour un notionnel de 500 m€, en macro-couverture des dépôts clients. Ce produit dérivé permet à Qonto de sécuriser ses revenus en transformant une partie de son exposition aux taux variables en taux fixes, offrant ainsi une meilleure visibilité financière. Cette stratégie renforce à la fois la rentabilité et la gestion des risques en garantissant une approche prudente et proactive.

Risque de change

Le risque de change est jugé négligeable dans la mesure où les transactions en monnaie étrangère ne sont pas importantes et ne sont pas conservées au bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière encouru par le Groupe dans l'hypothèse où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Le Groupe est exposé au risque de crédit provenant de ses activités opérationnelles (essentiellement les créances clients) et de ses activités de placement via des équivalents de trésorerie et des fonds.

Créances commerciales et actifs sur contrats

L'exposition du Groupe au risque de crédit est essentiellement influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend également en considération les facteurs pouvant avoir une influence sur le risque de crédit de ses clients, tels que le risque de défaillance propre à des secteurs d'activité spécifiques ou à des pays dans lesquels les clients exercent leur activité.

Ce risque est limité dans la mesure où les créances clients et les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et fonds de placement

Le risque de crédit est géré de manière globale par notre département risque, couvrant à la fois nos dépôts bancaires et les émetteurs de garanties sur nos investissements. Cette approche globale est essentielle car notre exposition au risque de crédit provient tant des institutions détenant nos liquidités que des entités garantissant la valeur de nos placements. Notre politique d'investissement requiert que nos liquidités et équivalents soient placés exclusivement auprès d'établissements financiers de grande qualité de crédit notés au minimum dans la catégorie des investissements de très grande qualité (dont la note

« émetteur » à long terme S&P, Fitch ou Moody's est au minimum de A-/A3). De même, les émetteurs de garanties sur nos fonds d'investissement sont soumis aux mêmes exigences de qualité de crédit.

Tableau : contreparties financières émettrices à fin décembre 2025, source : *Refinitiv*

Nom de l'émetteur	Note Émetteur à long terme de S&P [SPI]		Note Émetteur à long terme de Moody's [MIS]		Note de défaut Émetteur à long terme de Fitch [FDL]	
	Note de crédit	Date de la note de crédit	Note de crédit	Date de la note de crédit	Note de crédit	Date de la note de crédit
BNP PARIBAS SA	A+	17/04/2025	A1	18/12/2025	A+	04/12/2025
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK SA	A+	21/10/2025	A1	17/12/2024	A+	04/12/2025
CREDIT MUTUEL ARKEA SA		Non noté	A1	18/12/2025	A+	04/12/2025
NATIXIS SA	A+	19/09/2024	A1	28/10/2025	A	04/12/2025
ROTHSCHILD & CO MARTIN MAUREL		Non noté		Non noté	A	16/10/2025
SOCIETE GENERALE SA	A	08/12/2025	A1	27/11/2025	A-	04/06/2025

Les fonds ne sont placés qu'auprès de contreparties approuvées et dans les limites de crédit assignées à chaque contrepartie.

Les instruments de dette d'entreprise du Groupe et les instruments de capitaux propres détenus via des fonds de placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne sont composés que d'OPCVM et d'obligations notés dans la catégorie supérieure des investissements par les agences de notation et sont donc traités comme des investissements à faible risque de crédit.

Par ailleurs, dans la mesure où CACIB et BNPP sont des institutions de premier rang, le risque de crédit lié aux créances vis-à-vis de ces dernières dans le cadre des fonds « Lyxor Qonto Fund » et « Amundi Qonto II » n'est pas jugé significatif, tel que mis en évidence également en Note 10.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit au titre des composantes du bilan au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 correspond aux valeurs comptables comme illustré dans la Note 20.1, à l'exclusion des instruments financiers dérivés. L'exposition maximale du Groupe liée aux instruments financiers dérivés est notée dans le tableau des liquidités ci-dessous.

Le Groupe détient des collatéraux et d'autres rehaussements de crédit sur certain de ses expositions de crédit (voir Note 22).

Concentration excessive du risque

On parle de concentration lorsqu'un certain nombre de contreparties sont engagées dans une activité similaire, exercent des activités dans la même région géographique ou présentent des caractéristiques économiques semblables si bien que toute évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourraient impacter leurs capacités à respecter leurs obligations contractuelles de la même manière. Les concentrations indiquent la sensibilité relative de la performance du Groupe aux évolutions affectant un secteur particulier ou une région particulière.

Les concentrations de risques de crédit identifiées sont contrôlées et gérées :

- Le Groupe dispose d'une base de clientèle diversifiée composée de PME et d'indépendants.
- Les fonds des dépôts clients et les fonds de la trésorerie Qonto sont placés. Priorité est donnée au maintien d'un portefeuille diversifié dans le droit fil des politiques convenues avec Amundi Asset Management.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif du Groupe en termes de gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à sa réputation.

Le risque de liquidité découle de la possibilité que le Groupe puisse se retrouver dans l'incapacité de faire face à ses obligations de paiement lorsqu'elles deviendront exigibles à la suite de décalages temporels dans ses flux de trésorerie, dans des conditions normales et tendues. Ces scénarios pourraient se manifester lorsque le Groupe n'a pas accès au financement requis pour les positions d'actifs illiquides à des conditions acceptables. Le risque de financement survient lorsque le Groupe ne parvient pas à maintenir une base de financement diversifiée et stable, tout en minimisant ses coûts.

Afin de limiter ces risques, la Direction a pris des dispositions pour diversifier les sources de financement en plus de sa base stratégique de dépôts et a adopté une politique de gestion des actifs sans perdre de vue la liquidité et en surveillant les futurs flux de trésorerie et la liquidité quotidiennement. Le Groupe a élaboré des processus de contrôle interne et des plans de financement d'urgence pour gérer le risque de liquidité. Il appartient à l'Équipe risques de mesurer et d'encadrer le risque de liquidité du Groupe en mettant en œuvre des politiques exhaustives, une gouvernance et des procédures de revue, en réalisant des tests de résistance et en surveillant les groupes de limites afin de s'assurer que le risque est conforme à l'appétence globale pour le risque et à la stratégie du Groupe. Le département trésorerie est chargé de travailler avec les autres départements du Groupe afin de veiller à la bonne exécution de la stratégie en matière de risque de liquidité.

Depuis que le Groupe est un établissement de paiement, l'utilisation des dépôts des clients est restreinte par les exigences prudentielles en appliquant les méthodes de protection définies dans l'Article L. 522-17-I-2 du Code monétaire et financier, chaque méthode faisant l'objet d'une validation formelle préalable par l'Autorité de surveillance du Groupe (c'est-à-dire l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou l'ACPR). Par ailleurs, l'approbation de l'ACPR est également requise avant de considérer un actif du Groupe comme éligible au coussin HQLA (actifs liquides de grande qualité) dans le calcul de ses indicateurs clés de liquidité à risque (voir la section sur les Tests de résistance). Fin 2025, seuls les comptes de cantonnement ainsi que les titres émis par certains fonds du marché monétaire qualifié ont été validés par l'autorité de surveillance du Groupe comme actifs HQLA.

Le Groupe a reçu l'autorisation de l'ACPR pour conserver les dépôts des clients dans les structures suivantes :

- Comptes distincts cantonnés auprès d'établissements de crédit : Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose de quatre comptes de cantonnement :
 - Le premier, historique, est ouvert auprès de Crédit Mutuel Arkéa.
 - Le second a été ouvert ultérieurement dans les livres de Natixis.
 - Le troisième, plus récent, a été ouvert en décembre 2024 auprès de Rothschild Martin Maurel.
 - Enfin, un quatrième compte a été ouvert auprès de Société Générale en avril 2025.

Ces comptes sont traités comme la principale source d'actifs liquides de grande qualité du Groupe et sont éligibles au coussin HQLA dans la mesure où l'accès aux

fonds des clients cantonnés chez Arkéa, Natixis, Société Générale et Rothschild Martin Maurel en cas de retrait des dépôts est immédiat :

- Les comptes fonctionnent à crédit et aucune autorisation de découvert n'est possible.
- Les transferts automatiques sont réalisés sur une base quotidienne si bien que les sommes sur les comptes cantonnés correspondent aux montants actuels dans le Système bancaire central de Qonto SA.
- Un contrôle manuel quotidien est effectué sur la base des chiffres donnés par le système. Tous les écarts sont identifiés et vérifiés par l'équipe Finances afin de déterminer si des ajustements additionnels sont nécessaires.
- Un coussin intra-journalier correspondant au montant minimal de liquidités requises pour traiter les sorties de fonds des clients à un jour est calculé (sans possibilité d'entrées de fonds supplémentaires).
- Fonds monétaires à court terme, également éligibles au coussin HQLA du Groupe, option mise en oeuvre depuis juin 2025 ; et
- Deux garanties autonomes, une accordée par CACIB, autorisant le Groupe à placer les dépôts clients dans une structure dédiée, le fonds Lyxor Qonto, et l'autre accordée par BNPP, autorisant le Groupe à placer les dépôts clients dans un fonds dédié, le Amundi Qonto II, conformément à l'Article L. 522-17-I-2 du Code monétaire et financier et aux Articles 6 et 35 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 portant sur la réglementation prudentielle des établissements de paiement. Ces placements ne sont pas éligibles au coussin HQLA du Groupe et sont considérés comme des actifs illiquides dans la mesure où les fonds seront conservés dans la structure jusqu'à l'échéance, sauf résiliation anticipée exceptionnelle, ce qui nécessiterait 5 jours ouvrables pour le dénouement et déclencherait le plan de financement d'urgence du Groupe. Toutefois, cette possibilité doit être à tout prix évitée, puisqu'elle donnerait lieu à la perte potentielle de l'investissement en fonds propres Qonto (voir Note 22 Engagements hors bilan).

Les directives en matière de surveillance du risque de liquidité sont exposées dans la Politique du Groupe en matière de risque de liquidité ainsi que dans la politique relative au risque d'investissement. S'agissant de la trésorerie propre du Groupe — laquelle, en tant qu'établissement de paiement, doit être strictement séparée des fonds des clients — elle est constituée de liquidités ou de placements effectués via le fonds Qonto Treasury. Ce fonds est composé d'actifs liquides, à faible risque de crédit et à maturité moyenne courte, généralement inférieure à un an, afin d'assurer une disponibilité immédiate en cas de besoin. Cette structure permet au Groupe de faire face à une éventuelle interruption imprévue des flux de trésorerie, en assurant un accès rapide aux ressources.

Tests de résistance

La principale cause potentielle de crise de liquidités peut provenir du retrait massif des dépôts des clients. Conformément à la politique du Groupe, la situation des liquidités est évaluée à l'aune de divers scénarios, en tenant compte des facteurs de tension liés à la fois au marché au sens large et au Groupe en particulier. Les indicateurs suivants sont régulièrement contrôlés et obligatoirement communiqués tous les mois aux organes exécutifs et de surveillance du Groupe afin de s'assurer que le Groupe dispose d'un montant minimal de liquidités sur les comptes cantonnés (source d'actifs liquides de grande qualité du Groupe,

puisqu'elle permet un retrait immédiat et une utilisation immédiate des fonds) pour faire face à des simulations de crises de liquidités extrêmes :

- Le coussin intrajournalier, qui correspond au montant permettant de couvrir le taux de retrait des dépôts en cas de crise de liquidités sur un horizon d'un jour, calibré sur la base d'une VaR paramétrique avec un intervalle de confiance de 99,99 % selon la distribution t-Student et sur la base d'une série chronologique de chaque jour travaillé au cours des 12 derniers mois.
- Le taux de sortie des dépôts à un horizon de 1 mois : taux de sortie auquel les dépôts devraient être retirés sur un horizon de 1 mois, estimé en application de la méthode de calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (Règlement délégué de la Commission (UE) 2015/61 du 10 octobre 2014), selon la nature des déposants et le volume de leurs dépôts.
- Taux de sortie des dépôts à 6 mois. Le taux de sortie définit le montant minimal du coussin de liquidités devant être conservé pour faire face à des simulations de crises de liquidités extrêmes. Aux termes de l'agrément délivré par l'ACPR, le Groupe a l'obligation de souscrire les garanties accordées par CACIB et BNPP en juillet 2022 et en décembre 2023. Cet indicateur combine ratios réglementaires et projections de flux de trésorerie : il est déterminé sur la base du taux de sortie des dépôts de Qonto selon la nature et le volume des dépôts (tels qu'analysés pour les besoins du calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité) et les projections de sorties sur un horizon de 6 mois (comme détaillé dans la méthodologie de calcul du test de crise des liquidités de la BCE réalisé en 2019). Cet indicateur tient lieu de baromètre standard pour la surveillance du risque de liquidité selon divers horizons temporels (par exemple 1 mois pour le taux de couverture des besoins de liquidités, voir ci-dessous, 3 voire 6 mois), l'horizon à 6 mois constituant l'approche la plus prudente.

Le taux de sortie à 6 mois figure parmi les indicateurs les plus restrictifs du Groupe. En 2024 et en 2025, le coussin de liquidités HQLA requis pour couvrir un taux de sortie à 6 mois a toujours été respecté (les fonds disponibles sur les comptes cantonnés chez Arkéa (ABS), Natixis et Rothschild Martin Maurel étant supérieurs au coussin de liquidités requis pour couvrir le taux de sortie), avec des liquidités excédentaires oscillant entre 870 m€ et 1 973 m€, soit un montant suffisant pour couvrir une période de crise supérieure au seuil de 6 mois appliqué par le Groupe, à savoir 9,8 mois fin décembre 2024 et 11.2 mois fin décembre 2025.

Analyse des actifs et des passifs financiers par échéances contractuelles résiduelles

Le tableau ci-dessous récapitule le profil des échéances des actifs financiers du Groupe et les flux de trésorerie non actualisés de ses passifs au 31 décembre. Pour les dérivés, les flux de trésorerie correspondent à leur juste valeur.

Les remboursements soumis à préavis sont traités comme si le préavis était remis immédiatement. Toutefois, le Groupe s'attend à ce que nombre de clients ne demandent pas le remboursement à la première date à laquelle il pourrait être tenu de payer et le tableau ne tient pas compte des flux de trésorerie attendus, indiqués par son historique de conservation des dépôts.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeur comptable	Total	À moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
31-déc-25	Carrying amount	Total	Less than one year	1-2 years	2-5 years	More than 5 years
Dépôts clients	9 695 486	9 695 486	9 695 486			
Avances remboursables	-	-	-			
Prêts garantis par l'État (PGE)	2 504	2 504	1 754	750		-
Passifs relatifs aux contrats de location	6 071	6 071	5 239	832		-
Passifs dérivés - Swaps de taux d'intérêt	1 478	1 478	1 478			
Total des passifs financiers	9 705 540	9 705 540	9 703 958	1 582	-	-

31-déc-24	Valeur comptable	Total	À moins d'un an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Dépôts clients	8 107 412	8 107 412	8 107 412			
Avances remboursables	-	-	-			
Prêts garantis par l'État (PGE)	5 060	5 060	2 556	2 504		-
Passifs relatifs aux contrats de location	12 361	12 361	8 262	4 099		-
Passifs dérivés - Swaps de taux d'intérêt	1 386	1 386	1 386			
Total des passifs financiers	8 124 832	8 126 218	8 119 615	6 603	-	-

21. Transactions avec les parties liée

La rémunération versée au personnel de direction est présentée dans la Note 7.5.5.

22. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	15 425	15 425
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	15 425	15 425
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	8 889	8 889
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	8 890	8 890
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	1 000 000	500 000
Total hors bilan	1 024 313	524 314

Les engagements hors bilan correspondent :

- aux engagements de garantie relatifs :
 - à la garantie donnée lors de la souscription du PGE (Prêt Garanti par l'État) à hauteur de 6 534 927 € ;
 - à une garantie reçue de la part d'un partenaire financier et donnée à première demande à un partenaire commercial dans le cadre des opérations courantes pour 8 889 731 € ;
- aux engagements sur instruments financiers à terme relatifs aux notionnels de 1.000.000.000 € des deux swaps de taux d'intérêt mis en place pour la couverture d'une portion des dépôts à vue des clients Qonto.

23. Honoraires des commissaires aux comptes

Le Groupe a payé les honoraires suivants à ses commissaires aux comptes en 2025

En milliers d'euros	2025	2024
Audit de la société et des états financiers consolidés	307	344
Autres travaux et services directement liés à l'audit légal des comptes	62	70
Frais d'audit	369	414

Forvis Mazars

- 172 000 € pour l'audit des comptes
- 31 000 € pour les SACCs

Cailliau Dedouit et Associés

- 135 000€ pour l'audit des comptes
- 31 000 € pour les SACCs